



---

## ANALYSE BUDGETAIRE SUR LA NUTRITION AU BENIN 2021

---

Décembre 2021

## TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES .....	2
SIGLES ET ABREVIATIONS .....	3
Liste des tableaux.....	4
Liste des graphiques.....	5
MESSAGES CLES.....	6
I- INTRODUCTION .....	8
I.1. Raisons d’investir dans la nutrition .....	9
I.2. Défis et enjeux de la nutrition.....	10
I.3. Stratégies nationales en matière de nutrition .....	12
II- TENDANCE DES ALLOCATIONS BUDGETAIRES EN FAVEUR DE LA NUTRITION.....	13
II.1. Allocations budgétaires annuelles globales et par type d’intervention .....	13
II.2. Contribution aux allocations budgétaires en faveur de la nutrition des secteurs et du CAN.....	15
II.2.1. Secteur de l’Agriculture et de l’Elevage. ....	15
II.2.2. Education.....	16
II.2.3. Eau, assainissement et environnement .....	17
II.2.4 Secteur de la Protection sociale.....	17
II.2.5. Secteur de la Santé.....	18
II.2.6. Contribution de CAN aux Allocations budgétaires en faveur de la nutrition.....	19
II.3. Allocation budgétaire annuelle en pourcentage du Budget Général et du PIB et par tête.....	20
II.4. Allocation budgétaire au niveau local : cas de Za-Kpôta et de Malanville.....	21
III- ANALYSE DES DEPENSES EN FAVEUR DE LA NUTRITION.....	23
III.1. Dépenses annuelles globales et par type d’intervention.....	23
III.2. Contribution des secteurs et du CAN aux dépenses annuelles de la nutrition.....	24
III.3. Dépenses annuelles par tête et en pourcentage de PIB.....	26
III. 4. Dépense annuelle au niveau local : cas de Za-Kpôta et de Malanville .....	27
IV- CONCLUSION .....	28
V- ANNEXES.....	a
Annexe n°1 : Objectifs de la mission et méthodologie .....	a
Annexe n°2 : Liste des mots clés fournie par le secrétariat du mouvement SUN. ....	c
Annexe n°3 : Interventions spécifiques et sensibles à la nutrition par secteur (en millions de FCFA) .....	d
Annexe n° 5 : Interventions sensibles à la nutrition par secteur (en milliards de FCFA) dans les communes de Malanville et Za-Kpôta .....	o

## SIGLES ET ABREVIATIONS

ACCESS	Appui aux Communes et Communautés pur l'Expansion des Services Sociaux
AGIR	Alliance globale pour l'Initiative Résilience
AGVSA	Analyse Globale de la Vulnérabilité à la Sécurité Alimentaire
CAN	Conseil National pour l'Alimentation et la Nutrition
COVID-19	Corrona Virus -19
DGB	Direction Générale du Budget
DPP	Direction de la Programmation et de la Prospective
EDSB V	Enquête Démographique et de Santé du Bénin 4
IMC	Indice de Masse Corporelle
INSAE	Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique
MAEP	Ministère de l'Agriculture de l'Elevage et de la Pêche
MASM	Ministère des Affaires Sociales et de la Microfinance
MCVDD	Ministère du Cadre de Vie et du Développement Durable
MDGL	Ministère de la Décentralisation de la Gouvernance Locale
MEF	Ministère l'Economie et des Finances
MEM	Ministère de l'Eau et des Mines
MEMP	Ministère des Enseignements Maternel et Primaire
MESTFP	Ministère de l'Enseignement Secondaire Technique et de la Formation Professionnelle
MIC	Ministère et de l'Industrie et du Commerce
MICS	Multiple Indicator Cluster Surveys
MPD	Ministère du Plan et du Développement
MPMEPE	Ministère des Petites et Moyenne Entreprise et de la Promotion de l'Emploi
MS	Ministère de la Santé
MTFP	Ministère du Travail et de la Fonction Publique
ODD	Objectifs pour le Développement Durable
PAIA-VO	Projet d'Appui aux Infrastructures Agricoles dans la Vallée de l'Ouémé (vi)
PAPVIRE-ABC	Projet d'Appui à la Production Vivrière et de Renforcement de la Résilience dans les départements de l'Alibori du Borgou et des Collines
PIB	Produit Intérieur Brut
PMASN	Projet Multisectoriel de l'Alimentation de la Santé et de la Nutrition
PND	Plan National de Développement
PNDVLOT	Programme National de Développement des Filières Viande, Lait et Œufs de Table
PNDPE	Projet de Nutrition et de Développement de la Petite Enfance
PNIASAN	Plan National d'Investissements Agricoles et de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle
PROSAR	Projet pour la Sécurité Alimentaire et le Renforcement de la Résilience
PSDSA	Plan Stratégique de Développement du Secteur Agricole
PSSN	Politique du Secteur de la Santé pour la Nutrition
REACH	Renewed Efforts Against Child Hunger and undernutrition
SUN	Scaling Up Nutrition
UNICEF	Organisation des Nations Unies pour l'Enfance

## LISTE DES TABLEAUX ET DES GRAPHIQUES

### Liste des tableaux

<b>Tableau n° 1</b> : Indicateurs de suivi de l'ODD2.....	12
<b>Tableau n° 2</b> : Financement des interventions spécifiques au MAEP.....	16
<b>Tableau n° 3</b> : <b>Financement du secteur Eau, assainissement et environnement</b> .....	17
<b>Tableau n° 4</b> : <b>Financement des interventions sensibles à la nutrition dans le secteur de la Santé</b> .....	18
<b>Tableau n° 5</b> : Part des allocations budgétaires de nutrition dans le Budget Général et dans le PIB .....	20
<b>Tableau n° 6</b> : Contribution des secteurs aux allocations budgétaires au profit de la nutrition dans les communes de Malanville et de Za-Kpôta.....	22
<b>Tableau n° 7</b> : Niveau de consommation des dépenses de nutrition comparé au taux d'exécution du budget général de l'Etat entre 2017 et 2020 .....	24
<b>Tableau n° 8</b> : Dépenses de nutrition par tête, par enfant mois de cinq ans et par type d'intervention (en FCFA) .....	26

## Liste des graphiques

<b>Graphique n° 1</b> : Prévalence du retard de croissance chez les enfants de moins de 5ans dans des pays de l'Afrique de l'Ouest .....	10
<b>Graphique n° 2</b> : Tendances de l'état nutritionnel des pourcentages des enfants de moins de 5 ans atteints de malnutrition .....	11
<b>Graphique n° 3</b> : Evolution des allocations en faveur de la nutrition.....	14
<b>Graphique n° 4</b> : Evolution des parts des allocations budgétaires par type d'intervention.....	15
<b>Graphique n° 5</b> : Contribution au financement de la nutrition par ministère/secteur .....	16
<b>Graphique n° 6</b> : Contribution par secteur aux allocations spécifiques à la nutrition.....	19
<b>Graphique n° 7</b> : Evolution des dotations budgétaires de la nutrition (en millions de FCFA) dans les communes de Malanville et Za-Kpôta, 2017-2021 .....	22
<b>Graphique n° 8</b> : Evolution des dépenses de nutrition par type d'intervention entre 2017 et 2021 en millions de FCFA .....	23
<b>Graphique n° 9</b> : Evolution des dépenses annuelles par secteur .....	24
<b>Graphique n° 10</b> : Comparaison des parts des dépenses et allocations de nutrition en % de PIB.....	26
<b>Graphique n° 11</b> : Evolution des dépenses (en millions de FCFA) et des taux d'exécution des dépenses de nutrition dans les communes de Malanville et Za-Kpôta .....	27

## MESSAGES CLES

1. Les allocations budgétaires du secteur de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche au profit de la nutrition ont connu une baisse entre 2017 et 2021 passant respectivement de 34,9 milliards FCFA à 26,7 milliards FCFA avec une diminution de 16 points de pourcentage de leurs parts dans les budgets de la nutrition sur la période. La sécurité alimentaire étant déterminante dans la nutrition, et au regard des défis à relever en matière d'atteinte de l'ODD 2 (Faim zéro à l'horizon 2030), il est recommandé que le gouvernement accorde une attention particulière au budget du MAEP en renforçant sa contribution au financement global de la nutrition à travers la mise en œuvre de beaucoup plus de projets en faveur des interventions spécifiques à la nutrition.
2. Le Ministère de la Santé est celui qui contribue le moins aux dépenses de nutrition avec une contribution moyenne de 1,5% par an sur la période 2017-2021 correspondant à 842 millions de FCFA dont 1% (582 millions de FCFA) pour les interventions sensibles à la nutrition. Par ailleurs, le budget de la Santé ne met pas en exergue les ressources nécessaires pour la prise en charge des malnutris pourtant, 32% des enfants de 0 à 5 ans soit près de 685 053 enfants souffrent de malnutrition chronique<sup>1</sup>. En considérant les coûts de prise en charge de la malnutrition des enfants de moins de 5 ans, variant entre 30 000 et 100 000 FCFA, selon les cas suivis dans le cadre du Projet Multisectoriel d'Alimentation, de Santé et de Nutrition (PMASN), il aurait fallu entre 20,6 et 68,5 milliards de FCFA dans le budget du Ministère de la santé pour lutter contre la malnutrition, ce qui n'est pas le cas. Pour un meilleur suivi des interventions en faveur de la nutrition, il est recommandé que la Direction Générale du Budget, en collaboration avec le Ministère de la Santé œuvre à créer une ligne budgétaire pour financer des actions spécifiques à la nutrition. Ces actions seront inscrites dans l'un des programmes budgétaires de ce Ministère sous forme d'un programme national de lutte contre la malnutrition afin de renforcer sa contribution pour l'atteinte de la cible 2.2 (Mettre fin à toutes les formes de malnutrition) de l'ODD 2.
3. La nutrition étant multisectoriel, pour permettre une meilleure coordination des actions et un meilleur suivi du financement des interventions, il est recommandé que le CAN œuvre à un arbitrage budgétaire et à une clarification des interventions des différents ministères suivant la classification sensibles et spécifiques afin de situer le rôle de chaque ministère sectoriel dans l'amélioration de la situation nutritionnelle du pays.
4. Les allocations budgétaires en faveur de la nutrition dans le budget de Malanville ont baissé de 2017 à 2021 passant respectivement de 30,2 à 21,2 millions de FCFA avec une baisse de leur part dans les budgets de la commune de 2% à 1,5%. De plus, ces allocations ne sont que celles des interventions sensibles à la nutrition. D'importants défis restent à relever en matière de réduction de la prévalence de la malnutrition aigüe globale de 11,1%<sup>2</sup> dans la commune à 1,8%

---

<sup>1</sup> Selon les données de l'EDSB (2017-2018)

<sup>2</sup> AGVSA, 2017

à l'horizon 2030 et de la malnutrition chronique de 38,3%<sup>3</sup> dans la commune à 10% (cible ODD). Il est recommandé au Secrétariat Permanent du CAN de réaliser une cartographie des interventions spécifiques et sensibles et des intervenants (y compris les structures décentralisées et déconcentrées de l'État) dans les Communes à prévalence élevée de malnutrition comme celle de Malanville, à des fins de mobilisation plus accrue de ressources suffisantes pour le développement du secteur de la nutrition en vue de l'atteinte de l'ODD2.

5. Dans les budgets de la commune de Za-Kpôta, les ministères de la santé et de l'éducation n'ont contribué aux interventions en faveur de la nutrition qu'en 2017 et 2018 pour une part de 0,1%. En 2021, la part du budget de la nutrition dans le budget de la commune est de 1,9% avec des dotations qui sont entièrement sensibles à la nutrition. La commune de Za-Kpota faisant partie d'une Zone où la létalité pour la malnutrition est la plus élevée (93,9%<sup>4</sup> contre 32,7% au niveau national), il est primordial qu'une attention particulière soit accordée aux allocations en faveur de la nutrition. Il est donc recommandé à l'endroit des autorités communales de prévoir dans le budget de la commune des allocations en faveur des interventions spécifiques à la nutrition afin d'appuyer les mécanismes communautaires de suivi et de récupération des enfants malnutris dans la commune.

---

<sup>3</sup> Enquête SMART réalisée dans le cadre du projet conjoint (PAM, UNICEF, FAO, OMS, UNFPA) de lutte contre la malnutrition

<sup>4</sup> Annuaire Statistique du Ministère de la Santé 2020

## I- INTRODUCTION

Reconnue comme l'un des principaux facteurs de retard de développement que connaissent plusieurs pays, la nutrition est replacée au cœur des priorités de la communauté internationale. L'objectif "Faim zéro à l'horizon 2030" (ODD2) parmi les 17 Objectifs de Développement Durable en donne la preuve. Ainsi, le Bénin, à l'instar des autres pays, définit et met en œuvre des politiques et stratégies pour lutter contre la malnutrition sous toutes ses formes. Pour une meilleure organisation des interventions en faveur de la nutrition, il est créé depuis 1994 par décret présidentiel, le Comité National pour l'Alimentation et la Nutrition, qui est devenu Conseil National pour l'Alimentation et la Nutrition (CAN) en 2009. Le CAN vise à « Faire du Bénin, un pays où chaque individu jouit d'un état nutritionnel satisfaisant afin de participer pleinement au développement d'un Bénin émergent ».

Aujourd'hui, le Bénin s'est engagé dans une réforme de politique qui replace le Conseil de l'Alimentation et de la Nutrition (CAN) au cœur des actions de la nutrition et de l'alimentation avec un bras opérationnel, le Secrétariat Permanent appuyé par la Banque Mondiale et l'UNICEF. Le CAN a pour mission de (d') :

- définir la politique Nationale en Matière d'Alimentation et de Nutrition ;
- assurer l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du Plan d'Action National pour l'Alimentation et la Nutrition ;
- assurer la coordination des actions liées à l'Alimentation et à la Nutrition au Bénin.

Par ailleurs, le Bénin a rejoint plusieurs initiatives relatives à la nutrition comme le Programme détaillé de Développement de l'Agriculture africaine, le Mouvement SUN (Scaling Up Nutrition), l'initiative REACH (Renewed Efforts Against Child Hunger and undernutrition) et l'initiative AGIR (Alliance globale pour l'Initiative Résilience) en vue de renforcer la gouvernance en nutrition et la résilience du pays face aux chocs.

Au Bénin plusieurs secteurs interviennent dans la mise en œuvre des stratégies de lutte contre la faim, la malnutrition, les carences en micronutriments et l'insécurité alimentaire. Ainsi, les budgets en faveur de la nutrition proviennent d'un large éventail d'allocations budgétaires dispersées dans plusieurs Ministères, notamment ceux de la Santé (MS), de l'Agriculture de l'Elevage et de la Pêche (MAEP), de l'éducation (MEMP, MESTFP), des Affaires Sociales et de la Microfinance (MASM), de l'Eau et des Mines (MEM), du Cadre de Vie et du Développement Durable (MCVDD), des Petites et Moyenne Entreprise et de la Promotion de l'Emploi (MPMEPE), du Travail et de la Fonction Publique (MTFP) et de l'Industrie et du Commerce (MIC). Cette nature multisectorielle de la nutrition nécessite une coordination qui est assurée au niveau central par le CAN.

Les interventions sont menées à travers des paquets de services qui comprennent : (i) éducation nutritionnelle des femmes et adolescentes, pères et mères ; (ii) suivi de croissance des enfants de 0 à 5 ans ; (iii) conseil en consultations prénatales ; (iv) promotion de toutes mesures d'hygiène et d'assainissement ; (v) prise en charge de la diarrhée ; (vi) activités sur la sécurité alimentaire ; (vii) dépistage en matière de malnutrition ; (viii) prise en charge des cas non sévères de malnutrition au niveau de la communauté ; (ix) orientation de cas sévères vers les centres de santé ; et (x) démonstrations culinaires.



Compte tenu de la situation nutritionnelle du pays classé parmi ceux ayant les plus faibles indicateurs de nutrition, il est apparu nécessaire d'apprécier les allocations et dépenses en faveur de la nutrition. C'est pour cela que l'UNICEF appuie le Gouvernement du Bénin dans le cadre de l'élaboration d'une note d'analyse budgétaire sur la nutrition. Cette note sera une mise à jour de celle réalisée les années précédentes notamment en 2019.

Elle comprend en dehors du contexte, les éléments sur les raisons d'investir dans la nutrition, les défis et enjeux de la nutrition de même que les stratégies nationales en matière de nutrition. L'analyse met un accent particulier sur les allocations et dépenses budgétaires en faveur de la nutrition classées en allocations et dépenses spécifiques et sensibles à la nutrition. L'analyse apprécie également le niveau d'équité et de crédibilité des dépenses de nutrition. Enfin les questions de décentralisation et de sources financement de la nutrition sont aussi prises en compte.

### **I.1. Raisons d'investir dans la nutrition**

La malnutrition sous toutes ses formes demeure l'un des plus grands défis de développement avec des impacts humains, sociaux et économiques. Elle demeure l'une des principales causes de la mortalité infanto-juvénile en Afrique de l'Ouest. Au Bénin, près de 45 % des décès des enfants de moins de cinq (5) ans sont dus à la malnutrition<sup>5</sup>. En effet, les synergies sont très fortes entre la santé et la nutrition ; une bonne santé passe par une bonne nutrition. La malnutrition reste l'un des principaux facteurs de risque de maladies non transmissibles.

Une bonne nutrition surtout pour les enfants à un plus bas âge a des avantages sur leur développement. C'est pour cela que "des investissements appropriés au cours des 1000 premiers jours de vie, notamment dans les domaines de la prévention de l'insuffisance pondérale à la naissance, de l'initiation précoce à la pratique de l'allaitement et de la promotion de l'allaitement exclusif, auront des retombées non seulement sur la vie de ces enfants, mais aussi sur celle des générations futures"<sup>6</sup>. Une bonne alimentation soutient l'équité et l'inclusion en agissant comme un facteur de meilleurs résultats en matière d'éducation, d'emploi, d'autonomisation des femmes et de réduction de la pauvreté. Les enfants recevant une alimentation équilibrée ont 33 % plus de chance d'échapper à la pauvreté à l'âge adulte<sup>7</sup>.

De même, un défaut de nutrition adéquate a des conséquences désastreuses sur la vie à l'âge adulte. Une littérature abondante renseigne que, certaines formes de malnutrition entraînent des retards graves et irréversibles dans la vie des enfants. Les enfants qui souffrent de retard de croissance à un âge précoce obtiennent plus de mauvais résultats aux évaluations cognitives et ont des niveaux d'activités plus faibles. "Un enfant ayant un retard de croissance à 6 ans risque de perdre 4 années de scolarisation en termes d'altération de ses performances associée au déficit de son développement cognitif"<sup>8</sup>. Il est estimé, "qu'à l'âge adulte, les enfants qui souffrent d'un retard de croissance gagneront 20 % de moins que ceux qui n'en sont pas atteints."<sup>9</sup>

---

<sup>5</sup> Plan National de Développement (2018-2025), page 67

<sup>6</sup> United Nations System Standing Committee on Nutrition, La nutrition et les Objectifs de Développement Durables après 2015, page 4

<sup>7</sup> La nutrition au service des ODD, page 12

<sup>8</sup> La nutrition et les Objectifs de Développement Durables après 2015, page 4

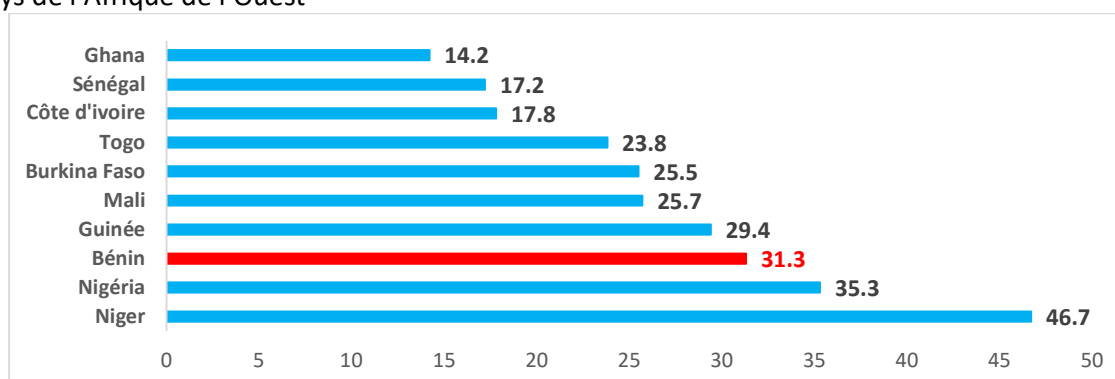
<sup>9</sup> La nutrition au service des ODD, page 60

Les conséquences de la malnutrition ne se limitent pas seulement sur l'avenir de l'enfant concerné, mais aussi et surtout elles se répercutent sur le développement socio-économique du pays. Au Bénin, les pertes du PIB attribuables à la malnutrition atteignent 2 à 3%<sup>10</sup>. Il s'ensuit que l'amélioration de la nutrition participe autant de la protection sociale que du développement économique. En effet, "les bénéfices tirés des investissements visant à lutter contre la malnutrition offrent un ratio avantages/coûts moyen de 15."<sup>11</sup> Il est donc impérieux de replacer la nutrition au cœur de la problématique de développement durable. Chaque Pays devra déployer des efforts pour promouvoir les meilleures pratiques du système alimentaire axées sur les besoins des personnes les plus vulnérables sur le plan nutritionnel. Il s'agira d'investir autant que possible pour améliorer la nutrition et éliminer la faim à travers la sécurité alimentaire, la promotion de l'agriculture durable, les soins de santé pour tous et les pratiques d'hygiène et d'assainissement de base. C'est ce qui explique l'ampleur des défis à relever pour une amélioration de la situation nutritionnelle au Bénin.

## I.2. Défis et enjeux de la nutrition

Avec une démographie estimée pour l'année 2020 à 12 114 193 habitants dont 50,76% de femmes et 15,4% d'enfants de moins de 5 ans<sup>12</sup>, le Bénin présente une prévalence de 31,3%, de retard de croissance observé chez les enfants de moins de 5 ans qui le classe au 3è rang de pays à forte prévalence de retard de croissance parmi dix en Afrique de l'Ouest. (Cf graphique 1)

**Graphique n° 1 :** Prévalence du retard de croissance chez les enfants de moins de 5ans dans des pays de l'Afrique de l'Ouest



Source : FAOSTAT\_data\_7-30-2021, <http://www.fao.org/faostat/fr/#data/FS>

Par ailleurs, les résultats de l'Analyse Globale de la Vulnérabilité à la Sécurité Alimentaire (AGVSA) menée en 2017 par l'Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique (INSAE), mentionnent que 9,6 % de la population sont en insécurité alimentaire, soit 1,09 millions de personnes en insécurité alimentaire au Bénin. L'insécurité alimentaire présente des disparités régionales. Les ménages ruraux sont davantage touchés (12% modéré et 1% sévère) que les ménages urbains (7% modéré) ou ceux de Cotonou (2%). Les départements de l'Atacora (20,9%

<sup>10</sup> Plan Stratégique de Développement de l'Alimentation et de la Nutrition (PSDAN, chapitre 3, partie a), page 44

<sup>11</sup> La nutrition et les Objectifs de Développement Durables après 2015, page 3

<sup>12</sup> Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique, ProjCom\_2014-2030

modéré et 2,7% sévère), du Couffo (14,9% modéré et 1,3% sévère) et des Collines (12,9% modéré et 2,4% sévère) sont les plus affectés par l'insécurité alimentaire.

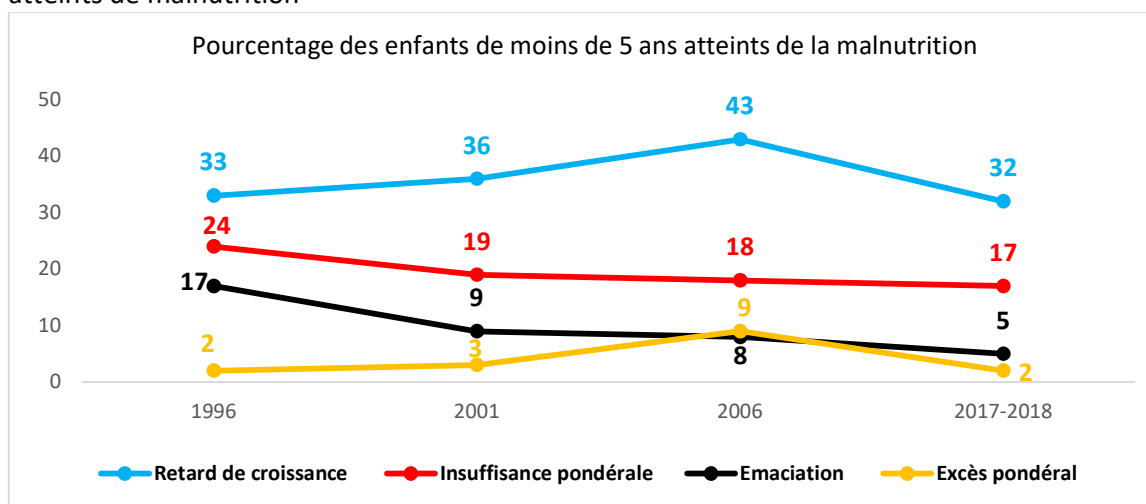
En moyenne, 42,9 % des ménages sont en sécurité alimentaire limite. Elles ont une consommation alimentaire adéquate, mais sont à risque de basculer en insécurité alimentaire en cas de chocs sévères ou fréquents.

En ce qui concerne l'état nutritionnel des enfants, l'Enquête Démographique et de Santé du Bénin (EDSB 2017-2018) révèle que 32 % des enfants de moins de 5 ans sont atteints d'un retard de croissance ou de malnutrition chronique (ils sont trop petits pour leur âge) et 11 % en sont atteints sous la forme sévère, 5 % sont émaciés ou souffrent de malnutrition aiguë (ils sont trop maigres par rapport à leur taille), 1 % présente une émaciation sévère et 2 % un surpoids. Par ailleurs, environ 7 enfants de 6 à 59 mois sur 10, soit 72% sont anémiés.

A propos des femmes de 15 à 49 ans, 58% sont anémiées, 11% ont un indice de masse corporelle (IMC) inférieur à 18,5 et présentent donc un état de déficience énergétique chronique contre 26% de femmes obèses. La prévalence du triple fardeau de la malnutrition (obésité) connaît une nette augmentation allant de 0,9% en 2006 à 1,9% en 2017.

Ces résultats peu reluisants indiquent cependant que la situation nutritionnelle au Bénin a connu une amélioration dans le temps. En effet, entre 2006 et 2017, la prévalence du retard de croissance a baissé, passant de 43 % à 32 %. La prévalence de l'émaciation suit la même tendance, passant de 8 % à 5 % et le pourcentage d'enfants de moins de 5 ans présentant un surpoids est passé de 9 % à 2 %. Mais, l'insuffisance pondérale est demeurée pratiquement au même niveau (18 % en 2006 contre 17 % en 2017).

**Graphique n° 2 :** Tendence de l'état nutritionnel des pourcentages des enfants de moins de 5 ans atteints de malnutrition



Sources : EDSB (2017-2018), page 214

Sur la période de 2014 à 2017, la prévalence de la malnutrition a légèrement augmenté en passant de 6,2% à 6,8%<sup>13</sup>.

Partant de ces résultats, le Plan National de Développement (PND) a dégagé comme l'enjeu pour le pays de réaliser le développement d'un capital humain sain, compétent, compétitif et durable. La promotion et la mise à niveau du capital humain au service du développement durable et inclusif

<sup>13</sup> Indicateurs des Objectifs de Développement Durable, Rapport 2019

induit alors des interventions et toutes autres mesures pouvant réduire les conséquences néfastes de la malnutrition chronique existante sur le développement psychomoteur et cognitif de l'enfant et au-delà sur le développement harmonieux des enfants et sur le capital humain. Aussi faudrait-il atteindre les cibles des ODD à l'échéance 2030, notamment celles relatives à " Faim zéro" (ODD2) et "Bonne santé et bien-être"(ODD3). La pauvreté étant un facteur affectant la nutrition, le défi majeur est de réduire la pauvreté qui persiste dans certaines localités.

Les écarts des valeurs réalisées des indicateurs de l'ODD2 aux cibles de 2030 sont considérables comme le montre le tableau ci-dessous :

**Tableau n° 1** : Indicateurs de suivi de l'ODD2

Indicateurs	Année	Valeur	Valeur 2017	Cible 2030	Ecart à la cible	Sources
<b>Prévalence d'une insécurité alimentaire modérée ou grave</b>	2013	11%	9,60%	3,60%	6,00%	AGVSA 2017
<b>Prévalence du retard de croissance chez les enfants de moins de 5 ans</b>	2014	34%	32%	10%	22%	MICS 2014 ; EDS (2017-2018)
<b>Prévalence de la malnutrition chez les enfants de moins de 5 ans</b>	2014	6,20%	6,80%	1,80%	5%	MICS 2014 ; EDS (2017-2018)
<b>Volume de production par unité de travail</b>	2015	6,60%	7,30%	13,22%	-6%	MAEP

Source : MICS 2014, AGVSA 2017, EDS (2017-2018)

Il s'en suit que d'importants efforts restent à faire pour la réalisation des Objectifs de Développement de Durable relatifs à la nutrition.

### **I.3. Stratégies nationales en matière de nutrition**

Pour relever ces défis évoqués dans la section précédente, le Gouvernement s'est doté de stratégies claires à travers le Plan National de Développement (PND) et des documents sectoriels comme, le Plan Stratégique de Développement du Secteur Agricole (PSDSA, 2017-2025) et le Plan National d'Investissements Agricoles et de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (PNIASAN, 2017-2021), l'Examen Stratégique National Faim Zéro au Bénin à l' Horizon 2030, la Politique du Secteur de la Santé pour la Nutrition (PSSN, 2016-2025). A travers le PND, le Bénin a prévu "atteindre une croissance soutenue, inclusive et durable d'au moins 10 % en 2025 axée sur le développement de l'agro-industrie, des services et du tourisme dans un cadre de gouvernance nationale et locale plus efficace **en misant sur le développement du capital humain et des infrastructures**". Spécifiquement, le Bénin s'est engagé entre autres, à "**assurer la sécurité alimentaire, nutritionnelle et l'accès à l'eau potable pour tous**" pour réussir à "développer un capital humain sain, compétent et compétitif."

Dans cette logique, plusieurs projets ont été initiés en faveur de la nutrition. Il s'agit, entre autres du (i) Projet Multisectoriel de l'Alimentation de la Santé et de la Nutrition (PMASN) ; (ii) Projet de

Nutrition et de Développement de la Petite Enfance (PNDPE) ; (iii) Projet d'Appui à la Production Vivrière et de Renforcement de la Résilience dans les départements de l'Alibori du Borgou et des Collines (PAPVIRE-ABC) ; (iv) Projet pour la Sécurité Alimentaire et le Renforcement de la Résilience (PROSAR) ; (v) Projet d'Appui aux Infrastructures Agricoles dans la Vallée de l'Ouémé (PAIA-VO) et ; (vi) Programme National de Développement des Filières Viande, Lait et Œufs de Table.

L'analyse des budgets alloués aux différentes interventions en faveur de la nutrition a pour but de faire un suivi des ressources en vue de servir d'outil de promotion de la transparence et de plaider pour permettre aux décideurs politiques de convenir des priorités et de mieux investir dans la nutrition, notamment en faveur des enfants.

## II- TENDANCE DES ALLOCATIONS BUDGETAIRES EN FAVEUR DE LA NUTRITION

L'analyse des allocations budgétaires est axée sur les ressources prévues dans les budgets des sectoriels qui affectent l'état de la nutrition dans le pays. Ces ressources sont catégorisées suivant qu'elles sont destinées à des interventions spécifiques ou sensibles à la nutrition. Les interventions spécifiques à la nutrition sont celles qui reflètent un service de nutrition, un programme de nutrition ou une intervention nutritionnelle. Celles sensibles ou contribuant à la nutrition incluent un programme qui traite des causes sous-jacentes de la malnutrition et qui est particulièrement bénéfique pour les populations les plus vulnérables.

Cette section fait ressortir les allocations budgétaires annuelles globales et par type d'intervention au titre des gestions de 2017 à 2021, analyse la contribution par secteur, et apprécie la part des allocations dans le Budget Général et dans le Produit Intérieur Brut (PIB) pour chaque exercice budgétaire.

### II.1. Allocations budgétaires annuelles globales et par type d'intervention

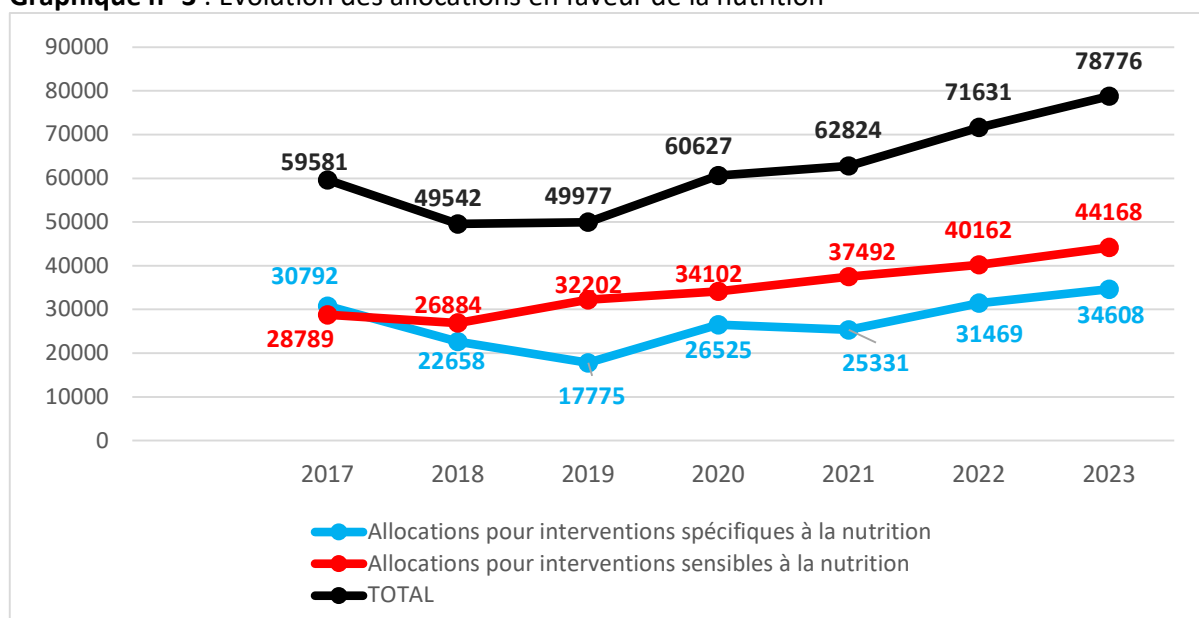
La collecte des données a permis d'identifier neuf (9) ministères ayant des lignes budgétaires en faveur de la nutrition. Il s'agit du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche (MAEP) qui intervient pour assurer la sécurité alimentaire. Le Ministère de la Santé (MS), le Ministère de l'Eau et des Mines (MEM) et le Ministère du Cadre de Vie et du Développement Durable (MCVDD) contribuent pour l'accès à l'eau, à l'hygiène et à l'assainissement indispensable à une bonne nutrition. Les Ministères des Enseignements Maternel et Primaire (MEMP) et celui des Enseignements, Secondaire, Technique et de la Formation Professionnelle (MESTFP), des Affaires Sociales et de la Microfinance (MASM), du Travail et de la Fonction Publique (MTFP), de l'Economie et des Finances (MEF) et celui du Développement et de la Gouvernance Locale mettent en œuvre des actions de protection sociale sensibles à la nutrition. La liste des projets et différentes interventions est en annexe n°3.

Les allocations des interventions spécifiques à la nutrition ont été comptabilisées à 100%. Celles sur les interventions sensibles à la nutrition ou contribuant à la nutrition ont été affectées des coefficients variant entre 49% et 5%, avec les 49% pour les interventions fortement liées à la nutrition, 25% pour les interventions moyennement liées et 5% pour celles faiblement liées à la nutrition. C'est un des choix de pondération des allocations recommandé par le secrétariat de SUN adopté en 2019 dans le cadre de l'élaboration de la note budgétaire sur la nutrition. Ainsi, la somme

des allocations budgétaires sur les interventions spécifiques à la nutrition et des ressources pondérées sur les interventions sensibles détermine le budget global annuel alloué à la nutrition.

L'analyse des données financières collectées permet de noter que les budgets alloués à la nutrition connaissent une hausse de 2019 à 2021 précédée d'une baisse enregistrée entre 2017 et 2018. En effet, les prévisions budgétaires destinées à la nutrition sont passées de 59,5 milliards F CFA en 2017 à 49,5 milliards F CFA en 2018, soit une baisse de 17% contre une hausse 7,4% du PIB. En 2019, le budget en faveur de la nutrition est évalué à 50 milliards F CFA, soit un accroissement de 1% entre 2018 et 2019. Entre 2019 et 2021, les prévisions en faveur de la nutrition sont passées successivement de 50 milliards FCFA à 60,6 milliards F CFA en 2020 et à 62,8 milliards F CFA en 2021 correspondant respectivement à une hausse de 21% entre 2019 et 2020 et de 4% entre 2020 et 2021 contre une hausse de 6,8% du PIB entre 2019 et 2020 et 9,1% entre 2020 et 2021. Il faut noter les budgets en faveur de la nutrition et les PIB ne varient pas dans les mêmes proportions.

**Graphique n° 3 : Evolution des allocations en faveur de la nutrition**



Sources : DPP (MEMP, MESTFP, MS, MAEP, MASM, MTFP, MCVDD, MEM), PROJET ACCESS, DGB, calcul des auteurs

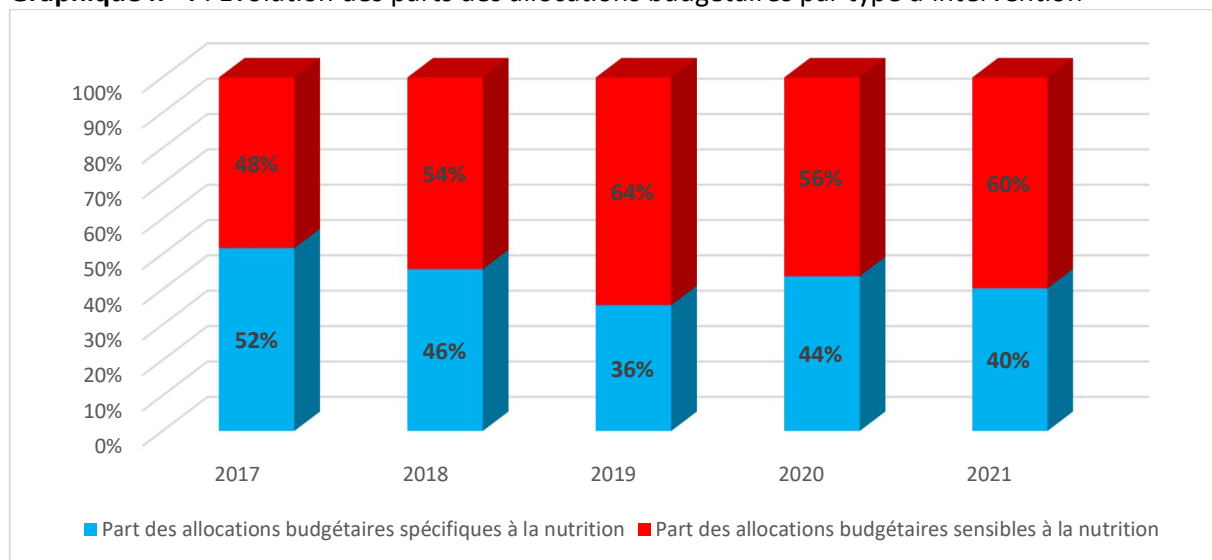
La part moyenne annuelle des budgets en faveur de la nutrition dans le PIB est évaluée à 0,7%. Avec cette moyenne de 0,7% sur la période et en fonction des valeurs de PIB, les budgets en faveur de la nutrition sont estimés à 71,6 milliards F CFA pour 2022 et à 78,8 milliards F CFA pour 2023. Toutes choses égales par ailleurs, le budget en faveur de la nutrition connaîtra une croissance entre 2021 à 2023.

En désagrégant les données par type d'intervention, les ressources destinées aux interventions spécifiques à la nutrition ont baissé de 30,8 milliards F CFA en 2017 à 17,8 milliards F CFA en 2019, soit une chute de 42% en deux exercices avant de remonter à 26,5 milliards F CFA en 2020 avec 49% de hausse.

Les allocations aux interventions sensibles à la nutrition, ont aussi connu une baisse de 6,6% entre 2017 et 2018 en passant de 28,8 milliards F CFA en 2017 à 26,9 milliards F CFA en 2018. De 2019 à

2021, elles enregistrent une hausse de 26% en passant à 32,2 milliards F CFA en 2019 à 37,5 milliards F CFA en 2021. Ces chiffres dénotent de la prépondérance des dotations budgétaires en faveur des interventions sensibles à la nutrition par rapport à celles spécifiques à la nutrition, sauf en 2017 comme le montre le graphique n° 4.

**Graphique n° 4** : Evolution des parts des allocations budgétaires par type d'intervention



Sources : DPP (MEMP, MESTFP, MS, MAEP, MASM, MTFP, MCVDD, MEM), Projet ACCESS, DGB, calcul des auteurs

De 2017 à 2019, la part des allocations aux interventions spécifiques à la nutrition dans les dotations budgétaires globales de la nutrition a connu une tendance baissière passant de 52% à 36%. Cette part augmente à 44% en 2020 puis régresse à 40% en 2021. En moyenne, les dotations des interventions spécifiques à la nutrition ont représenté 43% des dotations globales de la nutrition sur la période 2017-2021. Concernant les allocations budgétaires destinées aux interventions sensibles à la nutrition, leur part dans les dotations budgétaires globales de la nutrition connaît une hausse entre 2017 et 2019 passant de 48% à 64%. Entre 2019 et 2021, elle connaît une baisse en 2020 s'établissant à 56% puis une hausse en 2021 passant à 60%. En moyenne sur la période 2017-2021, les allocations budgétaires destinées aux interventions sensibles à la nutrition ont représenté 57% des dotations globales de la nutrition.

## II.2. Contribution aux allocations budgétaires en faveur de la nutrition des secteurs et du CAN

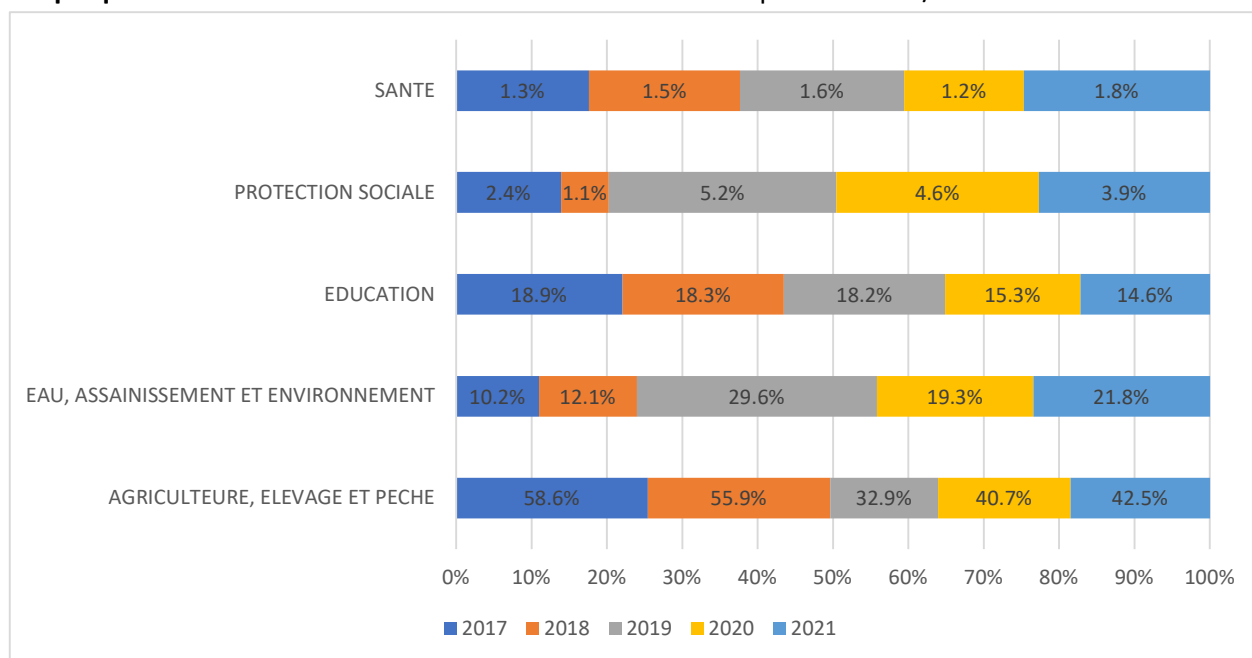
### II.2.1. Secteur de l'Agriculture et de l'Elevage.

Le secteur de l'agriculture, de l'élevage et de la Pêche à travers le Ministère de l'Agriculture de l'Elevage et de la Pêche (MAEP) est celui qui porte en grande partie les allocations budgétaires en faveur de la nutrition. Ces allocations budgétaires sont destinées pour le financement des interventions spécifiques et celles sensibles à la nutrition à travers la mise en œuvre des projets et programmes visant à assurer la sécurité alimentaire et à renforcer la résilience aux chocs.

La contribution financière du MAEP de 58,6% des allocations globales en faveur de la nutrition en 2017 a connu une baisse jusqu'en 2019 en atteignant 55,9% en 2018 puis à 32,9% en 2019, soit une baisse de 25,7 points de pourcentage entre 2017 et 2019. Cette contribution a été relevée à 40,7% en 2020 puis à 42,5% en 2021. **La sécurité alimentaire étant déterminante dans la nutrition, il est**

recommandé que le Gouvernement appuie le MAEP à renforcer sa contribution au financement global de la nutrition qui, après la baisse enregistrée jusqu'en 2019 n'est pas encore parvenu à reprendre la valeur de 2017. La contribution moyenne sur la période est de 46,1%. En 2021, le MAEP a contribué pour le financement des interventions spécifiques dans une proportion de 35% des allocations spécifiques à la nutrition en 2021(8,8 milliards F CFA sur 25,3 milliards F CFA). Sa contribution au financement des interventions sensibles est 48% de la dotation aux interventions sensibles à la nutrition en 2021(17,9 milliards F CFA sur 37,5 milliards F CFA). Sur la période 2017-2021, le MAEP a contribué en moyenne à 39,1% (9,6 milliards F CFA) par an au financement des interventions spécifiques à la nutrition et à 51,6% (16,457 milliards F CFA) par an aux allocations sensibles à la nutrition.

**Graphique n° 5 : Contribution au financement de la nutrition par ministère/secteur**



Source : DPP (MEMP, MESTFP, MS, MAEP, MASM, MTFP, MCVDD, MEM), PROJET ACCESS, DGB, calcul des auteurs

Les interventions spécifiques à la nutrition au niveau de MAEP proviennent aussi bien du budget national que du financement extérieur opéré par la BOAD, la FAD et la GIZ qui ont été les Partenaires Techniques Financiers actifs à investir dans ces interventions sur la période. Le tableau n° indique les financements intérieurs et extérieurs de 2017 à 2021

**Tableau n° 2 : Financement des interventions spécifiques au MAEP**

FINANCEMENT DES INTERVENTIONS SPECIFIQUES	2017		2018		2019		2020		2021	
	RI	RE	RI	RE	RI	RE	RI	RE	RI	RE
ALLOCATIONS (MILLIONS FCFA)	7 337	9 272	3 175	6 874	3 904	535	4 355	3 834	5 768	3 034

Source : DPP MAEP

### II.2.2. Education

Le secteur de l'éducation intervient, en dehors des cantines scolaires, dans la nutrition à travers la gratuité dans l'éducation, l'alphabétisation des adultes et l'éducation secondaire des filles. La part des allocations budgétaires en faveur de la nutrition a suivi une tendance à la baisse sur la période



en passant de 18,9% en 2017 à 14,6% en 2021, avec une perte de 4,2 points de pourcentage. Le secteur de l'éducation contribue en moyenne par an pour 17,1% (9,5 milliards F CFA) au budget global de la nutrition. En 2021, l'éducation participe à 26,8% au financement des interventions spécifiques à la nutrition et à 6,4% à la dotation des interventions sensibles à la nutrition.

### II.2.3. Eau, assainissement et environnement

Le secteur de l'eau de l'assainissement et environnement contribue sur la période en moyenne par an au financement des interventions en faveur de la nutrition dans une proportion de 19% soit 10,4 milliards F CFA. Cette allocation est destinée entièrement aux interventions sensibles à la nutrition telles que l'approvisionnement en eau potable, renforcement du système d'alimentation en eau potable, la réalisation d'Adduction d'Eau Villageoise (AEV), le développement et la réhabilitation des infrastructures hydrauliques et l'assainissement des villes. La contribution de ce secteur à la nutrition a connu une hausse de 2017 en 2019 passant de 10,2% à 29,6%. En 2020, elle diminue à 19,3% avant de s'établir à 21,8% en 2021. Cette tendance s'explique par les importants investissements dans le secteur de l'eau dus à la mise en œuvre de l'initiative d'accès universel à l'eau potable pour tous d'ici 2021. Avec cette contribution, le secteur de l'eau, de l'assainissement et de l'environnement est le second secteur après l'agriculture et l'élevage qui contribue plus à la nutrition. L'eau et l'assainissement sont indispensables à une bonne nutrition et des efforts restent à développer pour que l'accès universel à l'eau soit atteint et que la défécation à l'air libre qui est encore courante au Bénin (52%)<sup>14</sup> soit considérablement réduite.

Le secteur de l'eau, l'assainissement et l'environnement contribuant à la nutrition au Bénin est financé par les ressources intérieures et extérieures dans les proportions présentées dans le tableau n° 3.

**Tableau n° 3 : Financement du secteur Eau, assainissement et environnement**

	2017		2018		2019		2020		2021	
	RI	RE	RI	RE	RI	RE	RI	RE	RI	RE
Financement interventions au MCVDD	100%	0%	100%	0%	40%	60%	93%	7%	61%	39%
Financement des interventions du MEM	36%	64%	55%	45%	24%	76%	26%	74%	41%	59%

**Sources :** Documents budgétaires, DPP MEM, DPP MCVDD, calculs auteurs

Le secteur de l'Eau bénéficie beaucoup plus de financement extérieur.

### II.2.4 Secteur de la Protection sociale

Le secteur de la protection sociale à travers les appuis aux personnes vulnérables, l'assistance sociale, l'assurance maladie et au travail, les filets sociaux et systèmes de protection sociale et les transferts monétaires conditionnels et inconditionnels en faveur des ménages pauvres pour leur assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle occupe l'avant dernière place en matière de contribution à la mise à disposition de ressources financières pour la nutrition. Sa contribution moyenne annuelle est de 3% des allocations budgétaires globales de nutrition soit 2 milliards de

<sup>14</sup> Banque Mondiale 2021

FCFA entièrement consacrées aux interventions sensibles à la nutrition. Cette contribution varie entre 1% en 2018, et 5,2% atteints en 2019.

### II.2.5. Secteur de la Santé

Le Ministère de la Santé est celui qui contribue le moins à la nutrition avec une contribution moyenne de 1,5% par an aux allocations en faveur de la nutrition sur la période 2017-2021 correspondant à 842 millions de FCFA dont 1% (582 millions de FCFA) pour les interventions sensibles à la nutrition. Le Ministère de la Santé alloue des dotations aux interventions telles que l'alimentation dans les centres sanitaires (intervention spécifique), les différents projets et programmes de lutte contre les maladies (VIH/SIDA, Paludisme, tuberculose, ulcère de Burilli, drépanocytose de la femme enceinte et du nouveau-né, transmissibles et non transmissibles) et les programmes d'hygiène et d'assainissement, de même que le programme élargi de vaccination. L'Agence Nationale pour la vaccination et les soins de santé primaires est identifiée comme une ligne budgétaire sensible à la nutrition. Mais elle finance en partie quelques interventions spécifiques à la nutrition dont le dépistage de la malnutrition aigüe des enfants de 6 à 59 mois, l'acquisition de zinc et de matériels anthropométriques, la supplémentation de la vitamine A aux enfants de moins de 5 ans, à la sensibilisation sur l'Allaitement Maternel Exclusif et aux activités de surveillance de la croissance des enfants de 0 à 5 ans. Outre ces interventions spécifiques, le Ministère de la Santé, à travers les zones sanitaires prend en charge les cas de malnutrition sévère aigüe dont les coûts ne sont pas retracés.

Les interventions sensibles à la nutrition du Ministère de la Santé sont financées par le budget national et des Partenaires Techniques et Financiers tels que l'OMS, le FUNUAP, le Fonds Mondial, le FMBEI, le FKDEA et l'UICPMR dont les ressources pour l'ensemble des Partenaires sont mentionnées dans le tableau n°4.

**Tableau n° 4 : Financement des interventions sensibles à la nutrition dans le secteur de la Santé**

	2017		2018		2019		2020		2021	
	RI	RE	RI	RE	RI	RE	RI	RE	RI	RE
<b>Financement des interventions Sensibles</b>										
<b>Allocations en (millions FCFA)</b>	335	166	327	108	380	108	378	162	468	479

Source : Documents budgétaires

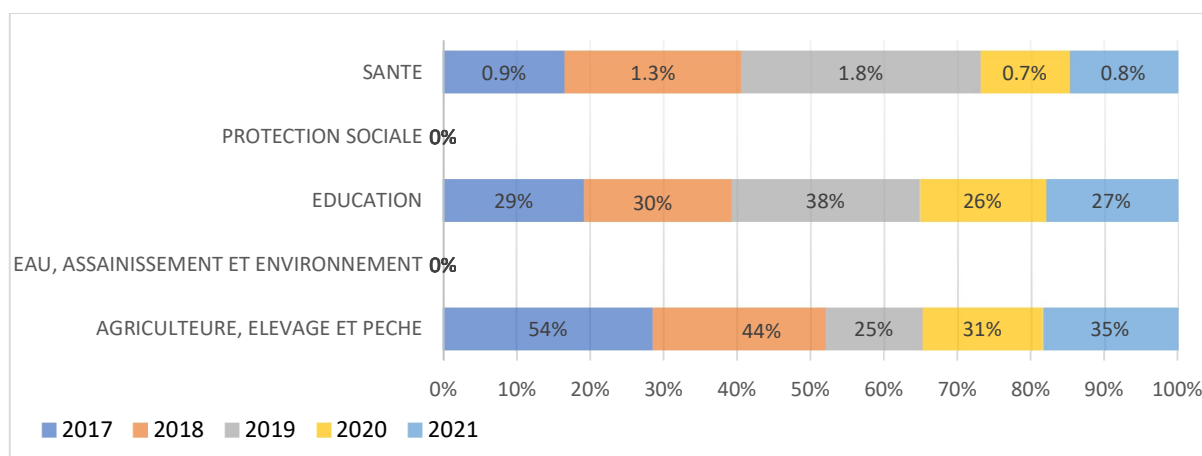
D'autres Partenaires interviennent dans la nutrition, surtout dans la prise en charge des cas de malnutrition, mais leurs financements ne sont pas retracés dans les documents budgétaires. Ces financements n'ont pas été pris en compte dans les allocations présentées.

En somme, trois secteurs financent dans leurs budgets des interventions spécifiques à la nutrition. Il s'agit du secteur l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche, des secteurs de l'Éducation et de la Santé.

Le Ministère de la Santé vient en dernière position en ce qui concerne le financement des interventions spécifiques à la nutrition. En effet, pour la période 2017-2021, pour une moyenne annuelle de 24,6 milliards de FCFA de dotation budgétaire pour les interventions spécifiques à la nutrition, seulement 259 millions de FCFA proviennent du secteur de la santé représentant 1,1% des allocations budgétaires pour les interventions spécifiques à la nutrition. Cette situation est inquiétante dans la mesure où, les allocations du secteur ne font pas état des ressources pour la

prise en charge des cas de malnutrition de toutes sortes. Le budget du secteur de la Santé devrait peser plus lourd dans le budget de la nutrition du fait des soins d'urgence à apporter aux enfants moins de cinq ans et aux femmes en âge de procréer. Il est vrai que certains partenaires comme l'UNICEF finance le Ministère de la Santé pour les interventions spécifiques à la nutrition au niveau central (Agence Nationale des Soins de Santé Primaire, Direction de la Programmation et de la Prospective ) et aux niveaux opérationnels (Directions Départementales de la Santé et Zones Sanitaires).

**Graphique n° 6 : Contribution par secteur aux allocations spécifiques à la nutrition**



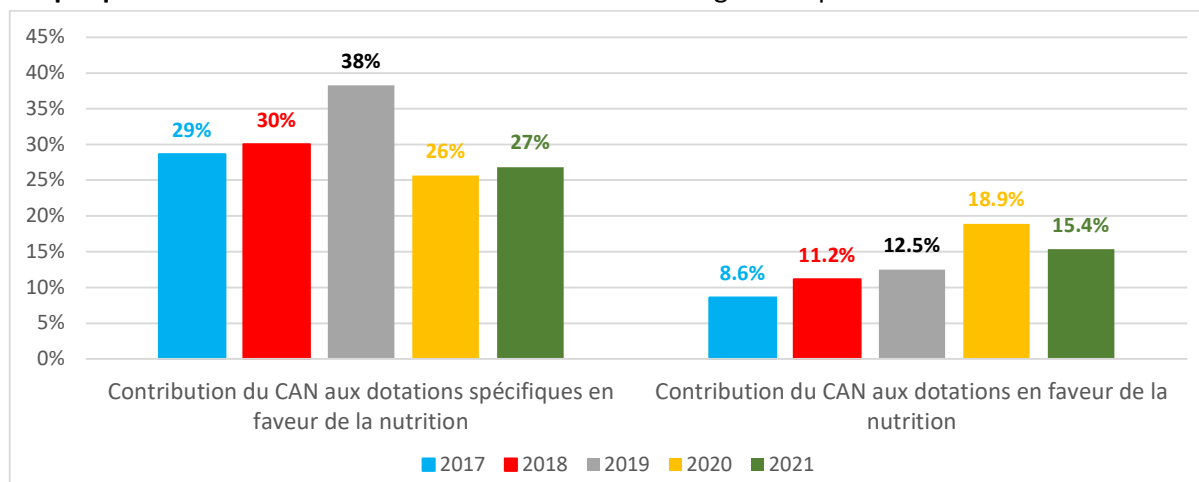
Source : DPP (MEMP, MESTFP, MS, MAEP, MASM, MTFP, MCVDD, MEM), PROJET ACCESS, DGB, calcul des auteurs

### II.2.6. Contribution de CAN aux Allocations budgétaires en faveur de la nutrition

Les principales actions mises en œuvre par le CAN se présentent comme suit : (i) éducation nutritionnelle des femmes et adolescentes, pères et mères ; (ii) suivi de croissance des enfants de 0 à 5 ans ; (iii) conseil en consultations prénatales ; (iv) eau hygiène assainissement ; (v) prise en charge de la diarrhée ; (vi) activités sur la sécurité alimentaire ; (vii) dépistage en matière de malnutrition ; (viii) prise en charge des cas non sévères de malnutrition au niveau de la communauté ; (ix) orientation de cas sévères vers les centres de santé ; et (x) démonstrations culinaires. Avec la mise en œuvre de ces actions le CAN contribue en moyenne par an à 13% au financement global de la nutrition. Sa part de contribution a connu de 2017 à 2020 une hausse passant de 8,6% en 2017 à 18% en 2020 avant de subir une baisse pour se stabiliser à 15,4% en 2021. En matière d'interventions spécifiques à la nutrition, le CAN est le second après le MAEP qui contribue le plus au financement de ces dépenses. Moyennement, le CAN contribue à 30% (7,5 milliards F CFA) par an au financement des interventions spécifiques à la nutrition. L'organisation mise en place par le CAN pourrait mieux impacter la nutrition au Bénin si les ressources nécessaires sont mobilisées.

Le CAN est financé dans une part importante par la Banque Mondiale, la GIZ et l'UNICEF. Le Bénin contribue à travers une contrepartie nationale pour le fonctionnement.

**Graphique n° 7 : Contribution du CAN aux allocations budgétaires pour la nutrition**



Source : PTA SP-CAN, calcul des auteurs

### II.3. Allocation budgétaire annuelle en pourcentage du Budget Général et du PIB et par tête

Le tableau ci-dessous présente non seulement l'évolution de la part du Budget Général allouée à la nutrition mais aussi l'évolution des allocations budgétaires de la nutrition en pourcentage du PIB. Ces proportions ont été désagrégées par type d'intervention.

**Tableau n° 5 : Part des allocations budgétaires de nutrition dans le Budget Général et dans le PIB**

	2017	2018	2019	2020	2021
Part des allocations pour les interventions spécifiques à la nutrition dans le budget général	2,0%	1,7%	1,4%	1,7%	1,5%
Part des allocations pour les interventions sensibles à la nutrition dans le budget général	1,8%	2,1%	2,5%	2,1%	2,3%
<b>Part des allocations budgétaires de nutrition dans le budget général</b>	<b>3,8%</b>	<b>3,8%</b>	<b>3,95%</b>	<b>3,8%</b>	<b>3,8%</b>
Allocations pour les interventions spécifiques à la nutrition en pourcentage du PIB	0,4%	0,3%	0,2%	0,3%	0,3%
Allocations pour les interventions sensibles à la nutrition en pourcentage du PIB	0,4%	0,3%	0,4%	0,4%	0,4%
<b>Allocations pour les interventions en faveur nutrition en pourcentage du PIB</b>	<b>0,8%</b>	<b>0,6%</b>	<b>0,6%</b>	<b>0,7%</b>	<b>0,6%</b>

Source : Base de données de l'analyse budgétaire de la nutrition, calculs des auteurs.

La part du budget général allouée aux interventions spécifiques à la nutrition varie entre 1,4% atteint en 2019 et 2% en 2017, avec une part moyenne annuelle de 1,7%. Quant à la part du budget général allouée aux interventions sensibles à la nutrition, elle s'est accrue entre 2017 et 2019 passant de 1,8% en 2017 à 2,5% en 2019 contre 2,1% en 2020 et 2,3% en 2021 avec une part moyenne annuelle de 2,2%.

Au total, la part du budget général allouée aux interventions spécifiques et sensibles est passée de 3,8% en 2017 à 4% en 2019, à 3,8% en 2020 et en 2021. La part moyenne annuelle est de 3,8%.

Par rapport au PIB, les dotations budgétaires en faveur de la nutrition représentent 0,8% du PIB en 2017 et 0,6% pour les années 2018, 2019 et 2021. Elle a connu une hausse de 2019 à 2020 de 0,1 point de pourcentage. La part des interventions spécifiques à la nutrition connaissent une baisse entre 2017 et 2019 puis une hausse qui la maintient à 0,3% en 2020 et en 2021. En moyenne, les allocations budgétaires en faveur de la nutrition font par an 0,7% du PIB.

En rapportant les dotations budgétaires affectées aux interventions sensibles et spécifiques au profit de la nutrition à la population, il ressort que le Gouvernement a alloué par habitant 5011F en 2021 contre 4972 F en 2020 pour améliorer l'état nutritionnel. Il s'est produit une hausse de 2020 à 2021. En somme, le Gouvernement a alloué sur la période 2017-2021 en moyenne par an 4762 F à chaque béninois sur le plan nutritionnel. Une norme internationale permettrait d'apprécier ces valeurs. Mais les efforts fournis par l'Etat peuvent être appréciés par rapport aux indicateurs relatifs à la nutrition. La prévalence du retard de croissance chez les enfants de moins de cinq ans de 31,3%<sup>15</sup> en 2020 qui classe le Bénin parmi les trois premiers pays à fort taux de prévalence dans des pays de l'Afrique de l'Ouest dénote bien que des efforts restent à fournir en matière de nutrition au Bénin. De plus la Prévalence d'une insécurité alimentaire modérée ou grave de 9,6% en 2017 contre 3,6% à atteindre en 2030 implique que les investissements en faveur de la nutrition devront se multiplier pour renforcer la sécurité alimentaire les années à venir.

Par ailleurs, les budgets de la Santé ne mettent pas en exergue les ressources nécessaires pour la prise en charge des malnutris. Selon les données de l'EDSB (2017-2018), 32% des enfants de 0 à 5 ans souffrent de malnutrition chronique, soit près de 685 053 enfants. En considérant les coûts variant entre 30 000 et 100 000 F CFA de prise en charge selon les cas suivis dans le cadre du Projet Multisectoriel d'Alimentation, de Santé et de Nutrition (PMASN), il aurait fallu 20,6 milliards à 68,5 milliards de F CFA pour leur prise en charge qui ne sont nulle part retracés dans les budgets des secteurs contribuant à la nutrition. A cet effet des efforts d'allocation et de traçabilité des ressources restent à faire.

#### **II.4. Allocation budgétaire au niveau local : cas de Za-Kpôta et de Malanville**

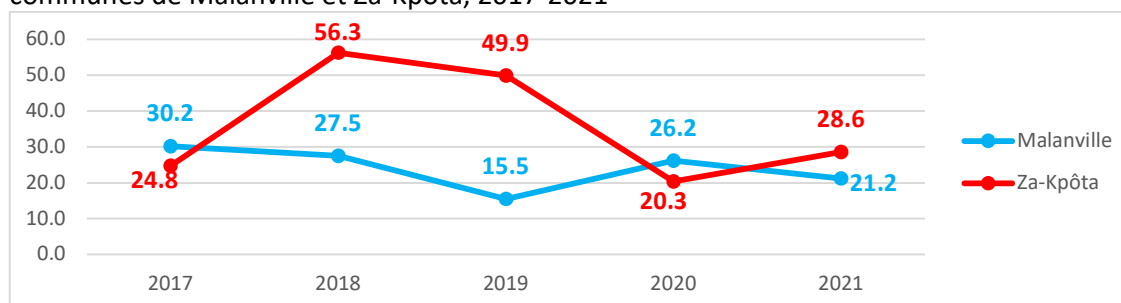
A travers leur Plan de Développement Communal et les cibles ODD qu'elles ont priorisées, les communes de Malanville et de Za-Kpôta, ont affiché une aspiration claire d'améliorer la situation nutritionnelle de leurs populations avec des axes stratégiques qui ont été définis assortis de projets planifiés. Malheureusement, les dotations budgétaires de ces deux communes ne reflètent pas la volonté qu'elles ont exprimée d'assurer, une bonne sécurité alimentaire et nutritionnelle à leurs populations. En effet, pour des communes qui ont prévu mener des actions comme la prise en charge des cas de malnutrition infantile, l'analyse des budgets de Za-Kpôta et de Malanville a révélé non seulement une inexistence de lignes budgétaires spécifiques à la nutrition mais également un faible poids des dotations au profit de la nutrition signifiant ainsi que la nutrition ne fait en réalité pas partie des priorités de ces deux communes.

---

<sup>15</sup> FAO 2021

La commune de Za-Kpôta a doté la nutrition au titre de l'année 2021, d'un montant de 28,6 millions de FCFA contre une dotation de 24,8 millions de FCFA en 2017, soit une croissance de 15,3% (Graphique n°8). Cependant, la tendance est à la baisse depuis 2018, puisque les dotations sont passées de 56,3 millions F CFA à 28,6 millions F CFA. Par rapport à 2020, les allocations en 2021 ont augmenté de 40,4%. En moyenne, les dotations au profit de la nutrition à Za-Kpôta ont globalement augmenté chaque année de 3,62% entre 2017 et 2021.

**Graphique n° 8:** Evolution des dotations budgétaires de la nutrition (en millions de FCFA) dans les communes de Malanville et Za-Kpôta, 2017-2021



Source: Budget de la commune de Malanville et Za-Kpôta (2017-2021), Calculs des auteurs

L'évolution des dotations en faveur de nutrition à Malanville a adopté une tendance baissière depuis 2017. Pour un montant de 30,2 millions de FCFA en 2017, la dotation en faveur de la nutrition à Malanville a connu une réduction de 9 millions de FCFA en 2021. En 2019, elle a été même réduite de près de la moitié de ce qu'elle valait en 2017 pour se chiffrer à 15,5 millions de FCFA. Dans un contexte de crise sanitaire liée à la COVID-19 où les dotations pour la nutrition devraient croître, le constat est plutôt différent. Entre 2020 et 2021, les allocations ont régressé de 19%.

En 2021, la nutrition a bénéficié seulement de 1,9% et de 1,5% des dotations budgétaires respectivement de Za-Kpôta et de Malanville. Ces parts budgétaires qui au regard des défis et engagement de ces deux communes sont insuffisants, connaissent une baisse par rapport aux chiffres enregistrés en 2017 : 2,3% à Za-Kpôta et 2% à Malanville.

A Malanville, le secteur qui contribue principalement à la nutrition est celui de l'environnement. Ce dernier participe en moyenne à 62% des dotations affectées chaque année depuis 2017 à la nutrition à Malanville et voit sa contribution croître de 19 points de pourcentage entre 2017 et 2021 (Tableau n°3). En moyenne, l'Eau et l'Assainissement est le second secteur contribuant le plus à la dotation de la nutrition à Malanville malgré la baisse significative de ces allocations enregistrée sur la période. Le secteur de la santé se retrouve à la dernière place avec une contribution annuelle moyenne de 2%. Cependant, il s'agit du secteur qui enregistre la meilleure dynamique de contribution entre 2017 et 2021 avec un taux d'accroissement moyen annuel de 29,9%.

**Tableau n° 6:** Contribution des secteurs aux allocations budgétaires au profit de la nutrition dans les communes de Malanville et de Za-Kpôta

Commune	Secteur	2017	2018	2019	2020	2021
Malanville	Education	2%	3%	7%	4%	3%
	Santé	1%	2%	2%	3%	4%
	Eau et Assainissement	32%	6%	13%	24%	9%
	Protection Sociale	14%	14%	20%	12%	15%
	Environnement	50%	76%	58%	57%	69%

<b>Za-Kpôta</b>	Education	0,1%	0%	0%	0%	0%
	Santé	0,1%	0%	0%	0%	0%
	Eau et Assainissement	84,4%	91,5%	94,6%	82,8%	91,2%
	Protection Sociale	15,2%	8,4%	5,3%	16,9%	8,8%
	Environnement	0,3%	0%	0%	0,3%	0%

**Source** : Budget des communes de Malanville et de Za-Kpôta (2017-2021), Calculs des auteurs

Le secteur de l'eau et l'assainissement a, à lui seul contribué en moyenne à 89% de la dotation en faveur de la nutrition depuis 2017 à Za-Kpôta (Tableau n°6). Entre 2017 et 2021, la contribution de ce secteur a augmenté de 7 points de pourcentage. Deuxième secteur participant à la formation de la dotation affectée à la nutrition à Za-Kpôta, la protection sociale pour une contribution moyenne de 11% par an, a vu son poids dans le budget de la nutrition baisser de 6 points de pourcentage entre 2017 et 2021. L'éducation et la santé n'ont contribué chacune au budget de la nutrition qu'en 2017 à hauteur de 0,1%. Les dotations de l'environnement ont quant à elles pesé en moyenne 0,01% du budget de la nutrition entre 2017 et 2021.

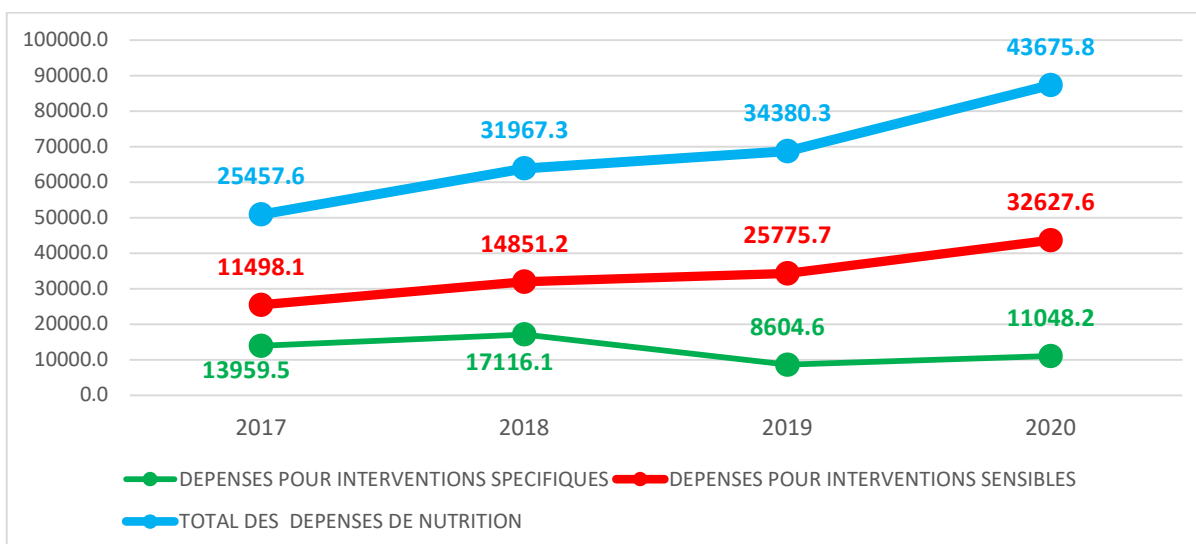
### III- ANALYSE DES DEPENSES EN FAVEUR DE LA NUTRITION

Dans cette section, le niveau d'exécution des allocations budgétaires en faveur de la nutrition est apprécié sur la base des ordonnancements.

#### III.1. Dépenses annuelles globales et par type d'intervention

Les dépenses globales de nutrition ont connu une croissance de 2017 à 2020, passant de 25,5 milliards F CFA en 2017 à 43,7 milliards F CFA en 2020 contre 34,4 milliards F CFA en 2019, soit un accroissement de 27% entre 2019 et 2020. En moyenne, 33,9 milliards F CFA sont dépensés par an sur la période 2017-2020 pour des interventions sensibles et spécifiques à la nutrition. Les dépenses pour les interventions sensibles ont suivi la même allure de 2017 à 2020 en passant de 11,5 milliards F CFA en 2017 à 32,6 milliards F CFA en 2020 avec une moyenne annuelle de 21,2 milliards F CFA. Les dépenses pour des interventions spécifiques à la nutrition ont connu une baisse en 2019 précédée d'une hausse entre 2017 et 2018. En 2020 les dépenses spécifiques à la nutrition se sont accrues de 8,6 milliards F CFA en 2019 à 11,0 milliards F CFA. Entre 2017 et 2020, en moyenne il est dépensé en faveur des interventions spécifiques 12,7 milliards F CFA par an (Cf. Graphique 9)

**Graphique n° 9** : Evolution des dépenses de nutrition par type d'intervention entre 2017 et 2021 en millions de FCFA



Sources : DPP/DAF (MEMP, MESTFP, MS, MAEP, MASM, MTFP, MCVDD, MEM), Projet ACCESS calcul des auteurs

Ces valeurs atteintes par les dépenses permettent d'apprécier le niveau de consommation des allocations en faveur de la nutrition.

**Tableau n° 7** : Niveau de consommation des dépenses de nutrition comparé au taux d'exécution du budget général de l'Etat entre 2017 et 2020

	2017	2018	2019	2020
Dépenses spécifiques à la nutrition	70%	79%	71%	88%
Dépenses sensibles à la nutrition	45%	71%	92%	102%
Dépenses globales de nutrition	58%	75%	84%	96%
Taux d'exécution du Budget Général	79,3%	93,8%	89 %	97,8%

Source : Base de données financières de la nutrition, calculs des auteurs

Les allocations budgétaires en faveur de la nutrition ont été consommées en 2020 à 96% contre 84% en 2019. Les taux d'exécution des dépenses globales de la nutrition ont connu une hausse de 2017 à 2020, passant de 58% en 2017 à 96% en 2020 (Cf tableau n°4). Les taux d'exécution des dépenses sensibles à la nutrition ont évolué de la même façon passant de 45% en 2017 à 102% en 2020. Ce dépassement d'ordonnancement en 2020 est dû aux dépassements enregistrés dans certains secteurs, notamment le MAEP, le MS et le MCVDD. Le niveau d'exécution des dépenses en faveur des interventions spécifiques varie entre 70% atteint en 2017 et 88% en 2020, contre 71% en 2019. Ces taux sont restés inférieurs au taux d'exécution du budget général sur la période 2017-2020, exprimant une faible priorisation des dépenses spécifiques à la nutrition.

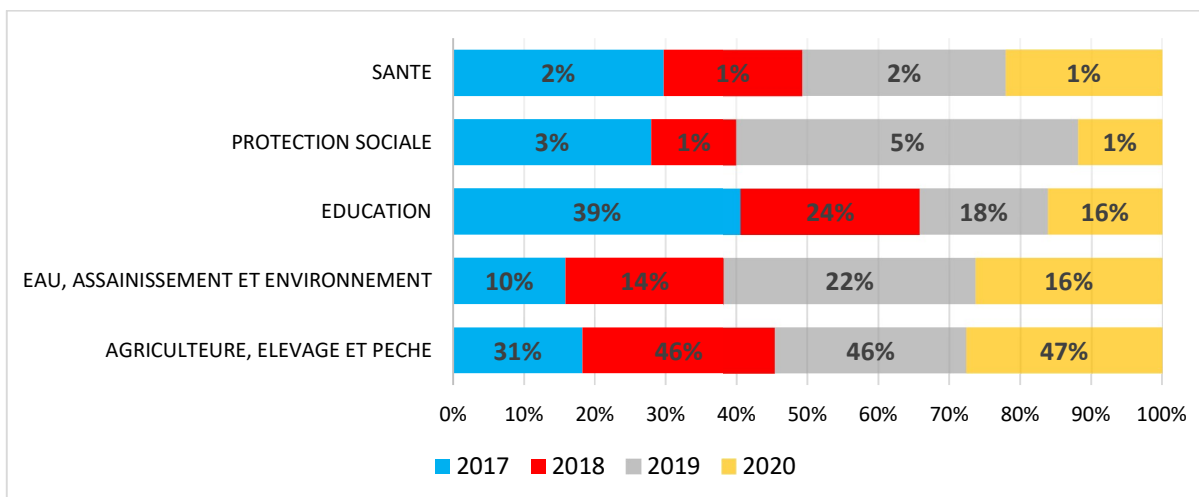
Globalement, les taux d'exécution des dépenses en faveur de la nutrition sont aussi inférieurs à ceux du budget général, variant 58% et 96%.

### III.2. Contribution des secteurs et du CAN aux dépenses annuelles de la nutrition

Cette section fait l'analyse de la contribution des secteurs et du CAN aux dépenses de nutrition.

**Graphique n° 10**: Evolution des contributions des dépenses annuelles par secteur





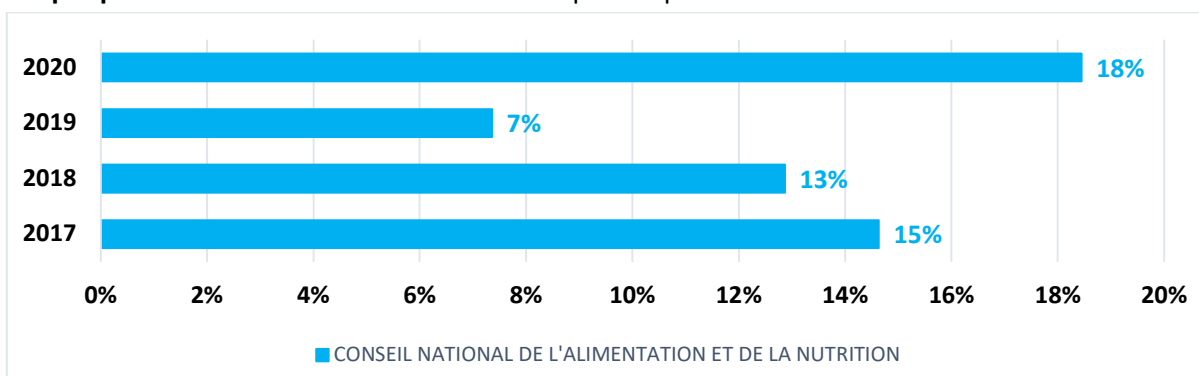
Source: Base de données de la nutrition, calculs des auteurs

Le secteur de l'agriculture et de l'élevage qui a la plus grande contribution aux allocations budgétaires à la nutrition (43% de contribution moyenne sur la période 2017- 2020) se retrouve globalement le secteur contribuant le plus aux dépenses de la nutrition. Mais en 2017 l'éducation contribue le plus aux dépenses et globalement se place en deuxième place sur la période 2017-2020 avec une contribution moyenne de 24% par an. Le secteur de la santé contribuant le moins aux allocations en faveur de la nutrition se retrouve le secteur contribuant le moins aux dépenses de la nutrition avec une contribution moyenne annuelle d'environ 2% après la protection sociale. En moyenne, l'eau, l'hygiène et l'assainissement contribue pour 15% par an. Les allocations du secteur de la santé devraient se compléter pour la prise en charge des cas de malnutrition. Il faudra mettre beaucoup plus de ressources à la disposition de ce secteur lui permettant de subvenir aux besoins des cas de malnutrition.

La contribution moyenne annuelle de CAN aux dépenses de la nutrition est de 13%. Can contribue en moyenne dans la même proportion aux allocations qu'aux dépenses de la nutrition.

Cependant, de façon globale, il faudrait définir une priorisation dans l'exécution des dépenses de nutrition, eu égard aux défis à relever en matière de nutrition (réduire la prévalence de retard de croissance des enfants de moins de cinq ans, et des cas de malnutrition).

**Graphique n° 11** : Contribution du CAN aux dépenses pour la nutrition



Source : PTA SP-CAN, calculs des auteurs

### III.3. Dépenses annuelles par tête et en pourcentage de PIB

L'exécution des dépenses en faveur de la nutrition affecte la prise en charge nutritionnelle des populations et spécifiquement celle des enfants. Sur une dotation moyenne annuelle de 5011 F CFA par tête calculée sur la période 2017-2020, les populations n'ont bénéficié réellement que de 2881 FCFA.

En considérant que ces dépenses de nutrition n'étaient affectées qu'aux enfants de moins de cinq ans, chaque enfant aurait bénéficié en moyenne de 18 500 F CFA par an avec 6 978 F CFA de dépenses pour des interventions spécifiques à la nutrition contre une allocation budgétaire globale de 30 666 F FCA. L'écart entre les allocations et les dépenses par enfant est considérable représentant près de 40% des allocations.

**Tableau n° 8** : Dépenses de nutrition par tête, par enfant mois de cinq ans et par type d'intervention (en FCFA)

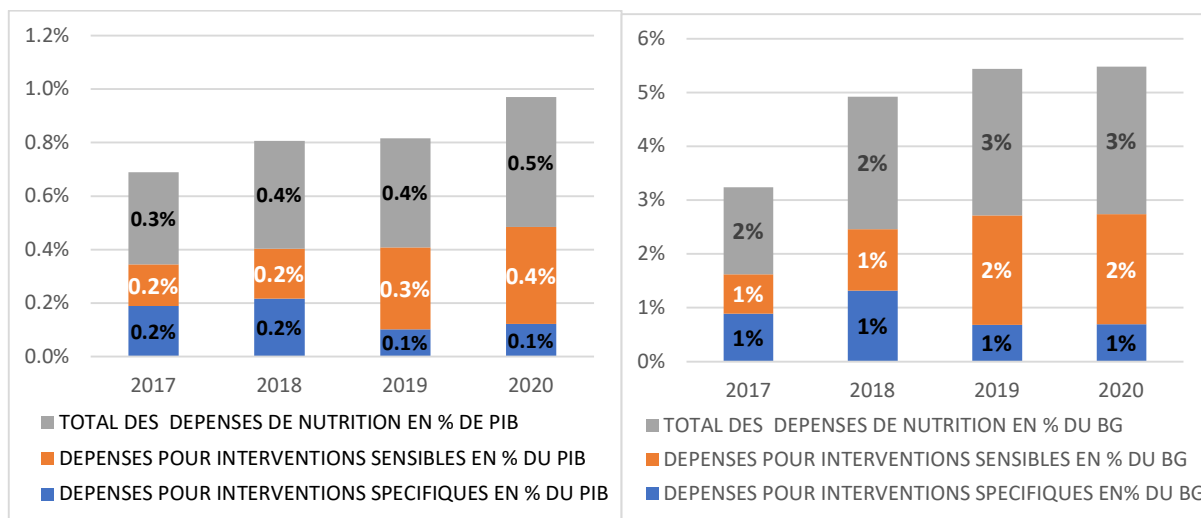
	2017	2018	2019	2020
DEPENSES POUR INTERVENTIONS SPECIFIQUES PAR TETE	1246	1485	726	906
DEPENSES POUR INTERVENTIONS SENSIBLES PAR TETE	1026	1288	2174	2676
<b>TOTAL DES DEPENSES DE NUTRITION PAR TETE</b>	<b>2272</b>	<b>2773</b>	<b>2899</b>	<b>3582</b>
DEPENSES POUR INTERVENTIONS SPECIFIQUES PAR ENFANT DE MOINS DE CINQ ANS	7880	9472	4672	5886
DEPENSES POUR INTERVENTIONS SENSIBLES PAR ENFANT DE MOINS CINQ ANS	6491	8219	13996	17384
<b>TOTAL DES DEPENSES DE NUTRITION PAR ENFANT DE MOINS CINQ ANS</b>	<b>14371</b>	<b>17691</b>	<b>18667</b>	<b>23271</b>

Source : Base de données de la nutrition, calculs des auteurs

Dans un contexte de besoins immenses à satisfaire, notamment pour des enfants de moins de cinq ans dont le développement et l'épanouissement sont beaucoup plus impactés par leur état nutritionnel, il est primordial que les dépenses de nutrition en particulier celles spécifiques reçoivent une certaine priorité qui permet de les exécuter pleinement.

L'exécution des dépenses de nutrition affecte aussi la part des dépenses de nutrition dans le PIB.

**Graphique n° 12** : Comparaison des parts des dépenses et allocations de nutrition en % de PIB



Source : Base de données de la nutrition, calculs des auteurs

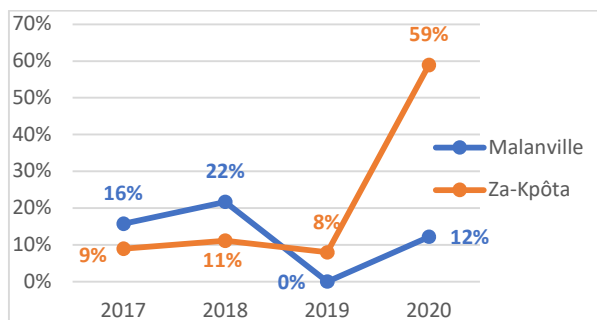
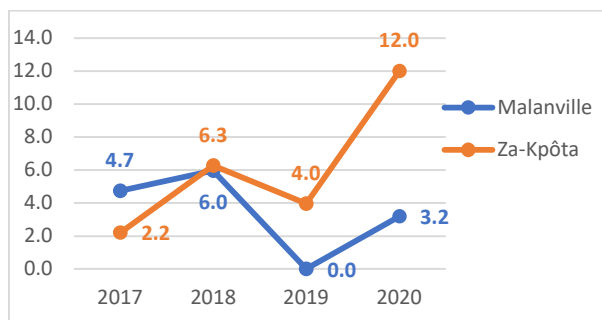
En moyenne annuelle, les dépenses de nutrition en pourcentage de PIB valent 0,4% contre 0,7% des allocations en pourcentage du PIB. Pour accélérer l'atteinte des objectifs, il faut que le Ministère de l'Economie des Finances et les Ministères Sectoriels concernés fassent un effort remarquable dans l'exécution des dépenses en faveur de la nutrition.

#### III. 4. Dépense annuelle au niveau local : cas de Za-Kpôta et de Malanville

De 2017 à 2020, les dépenses de nutrition de la commune de Za-Kpôta ont augmenté en passant de 2,2 millions de FCFA à 12 millions de FCFA. Chaque année, les dépenses ont cru en moyenne de 76% entre 2017 et 2020. Sur les quatre exercices, seul le budget de 2020 a été exécuté à un taux supérieur à 50% grâce à un relèvement du taux d'exécution des dépenses d'investissement en eau. Cela a permis à la part des dépenses de nutrition dans les dépenses de la commune d'augmenter de 0,82 point de pourcentage entre 2019 et 2020 en passant de 0,97% à 1,79%. Les taux d'exécution entre 2017 et 2019 sont demeurés inférieurs ou égaux à 11% (Graphique n° 13).

A Malanville, les dépenses ont été chiffrées à 4,7 millions de FCFA en 2017. Une baisse de 33% a été enregistrée entre 2017 et 2020 qui fait passer les dépenses de nutrition à 3,2 millions de FCFA en 2020. (Graphique n°13). En 2019, aucune dépense de nutrition n'a été effectuée contre 43% du taux d'exécution du budget de la commune. Le taux d'exécution le plus élevé enregistré est de 22% en 2018 contre 43% du taux d'exécution du budget de la commune. En 2020, contre 49% du taux d'exécution du budget de la commune, le budget de la nutrition a été consommé à 12%. Les Autorités de la commune de Malanville n'accordent pas assez de priorité au secteur de la nutrition. Les dépenses de nutrition en pourcentage de dépenses de la commune ont connu entre 2018 et 2020 une baisse passant de 0,63% en 2018 à 0% en 2019 puis à 0,38% en 2020.

**Graphique n° 13:** Evolution des dépenses (en millions de FCFA) et des taux d'exécution des dépenses de nutrition dans les communes de Malanville et Za-Kpôta



Source : Budget de la commune de Za-Kpôta (2017-2021), Calculs des auteurs.

#### IV- CONCLUSION

Les engagements du Bénin relatifs aux ODD et son adhésion à certaines initiatives comme le mouvement SUN, justifient une forte concentration et continuité des actions que mène le gouvernement en faveur de la nutrition. Cet engagement pourrait expliquer l'accroissement des allocations et dépenses budgétaires de la nutrition. Entre 2017 et 2021, les allocations budgétaires au profit de la nutrition au Bénin ont augmenté de 5%. Les dépenses réalisées sont passées de 34,3 milliards F CFA à 58,2 milliards F CFA, soit une croissance de 69% sur la période.

Il s'agit là d'efforts remarquables qui ont été accompagnés d'une amélioration d'un certain nombre d'indicateurs de la situation alimentaire et nutritionnelle du Bénin. En effet, la prévalence de retard de croissance de 32%<sup>16</sup> en 2017 s'est réduite à 31,3%<sup>17</sup> en 2020 contre une cible de 10% en 2030. Prévu pour être à 1,80% à l'horizon 2030, la prévalence de la malnutrition chez les enfants de moins de 5 ans de 6,2% en 2014 s'est améliorée pour atteindre 5% en 2018 (EDSB, 2017-2018).

Les interventions de nutrition orientées vers les cibles vulnérables notamment, les femmes et les enfants, tendant à avoir de robustes effets multiplicateurs sur l'économie et au regard de la portée des défis, l'impératif serait pour le Bénin, de diriger davantage ses ressources de nutrition vers les 1 000 premiers jours tel que reconnu par la communauté internationale.

<sup>16</sup> EDSB (2017-2018)

<sup>17</sup> FAO 2021

## V- ANNEXES

### Annexe n°1 : Objectifs de la mission et méthodologie

Conformément aux TDR, cette mission a la charge de produire des éléments d'analyse et de plaider en vue de promouvoir des investissements équitables pour les enfants, à différents moments du cycle budgétaire. Il s'agit de façon spécifique de/ d' :

- informer les ministères, les autorités locales et la société civile, les universités, les partenaires au développement et le grand public sur les tendances en matière d'allocations et de dépenses dans la nutrition ;
- analyser les allocations et dépenses budgétaires sur la période 2017-2021 au profit de la préscolarisation des enfants qui impacte aussi bien les enfants que les femmes ;
- servir d'outil clé pour le plaider en faveur d'investissements accrus et efficaces dans le secteur de l'Éducation dans le but de promouvoir l'équité et de réduire la pauvreté des enfants.

Afin d'atteindre ces objectifs, les travaux ont été organisés en différentes phases que présente la méthodologie de l'étude.

L'analyse budgétaire sur la nutrition exige une démarche spécifique en plus de la méthodologie classique d'analyse des budgets qui comprend le cadrage méthodologique, la revue documentaire, la collecte, le traitement et l'analyse des données, la rédaction de la note budgétaire et sa validation avec les acteurs concernés. La République du Bénin ayant rejoint le Mouvement Scaling Up Nutrition (SUN), il a été pris en compte dans la démarche d'analyse, la méthodologie d'analyse budgétaire élaborée par le Réseau des Donateurs du Mouvement SUN.

- **Séance de cadrage**

Elle a permis d'avoir une compréhension commune des objectifs, de la méthodologie proposée et des orientations complémentaires. Aussi, a-t-elle permis de disposer d'un projet de note méthodologique et d'une feuille de route.

- **Revue documentaire**

Cette phase a consisté à collecter toute la documentation nécessaire pour l'atteinte des objectifs assignés à la mission. Les documents de politique ou de stratégies nationales relatives à la nutrition, notamment des secteurs de l'agriculture, de la santé, de l'éducation, de l'eau, hygiène et assainissement et de la protection sociale, les documents de projets et programmes mis en œuvre au profit de la nutrition, les engagements internationaux et en particulier les ODD 2 et 3 auxquels le Bénin a adhéré ont été consultés. Pour affiner la démarche méthodologique, les documents sur la nutrition élaborés par SUN, les rapports de l'analyse budgétaire de certains pays, les rapports des notes budgétaires élaborées au Bénin en 2018 et 2019 et le guide méthodologique de l'analyse budgétaire élaboré par l'UNICEF ont été d'une grande utilité.

- **Atelier de cadrage méthodologique**

Le projet de note méthodologique issu des travaux des deux phases précédentes a été soumis à la validation des acteurs des sectoriels concernés lors d'un atelier de cadrage méthodologique qui a permis de recueillir les amendements pour la finalisation de la démarche méthodologique et de définir le plan de collecte des données, le traitement et l'analyse des données suivant l'approche SUN.

- **Collecte, traitement et analyse des données**

La collecte et le traitement des données financières a été faite en trois étapes comme recommandée par le Mouvement SUN :

- **l'identification**, à partir des mots clés définis dans le guide de la méthodologie SUN des rubriques budgétaires pertinentes, des interventions qui ont un impact sur le statut nutritionnel ;
- **la Classification ou catégorisation** des lignes budgétaires identifiées selon qu'elles sont spécifiques ou contribuant à la nutrition ;
- **la pondération qui permet** d'attribuer un pourcentage à une allocation budgétaire afin de définir quelle part de cette allocation contribue à la nutrition.

- **L'analyse budgétaire et la rédaction de la note**

L'analyse budgétaire sur la nutrition s'est focalisée sur les allocations du budget de l'Etat en lien avec la nutrition et les dépenses effectives qui ont été désagrégées par catégorie d'intervention (spécifique /contribuant) et par secteur intervenant dans la nutrition. L'évolution des allocations annuelles et dépenses, les parts des allocations et des dépenses dans le budget général, dans le PIB et celle par tête ont été examinées en lien avec les défis. Les allocations hors budget des PTF intervenant dans la nutrition ont été évaluées. Des éléments probants pouvant servir à plaider en faveur d'une augmentation des investissements dans la nutrition ont été mis en exergue. Les éléments d'analyse ont permis de rédiger la note budgétaire qui a été soumise à la validation pour recueillir les observations des acteurs en vue de sa finalisation.

Annexe n°2 : Liste des mots clés fournie par le secrétariat du mouvement SUN.

Domaine sectoriel	Mots clés
Santé	Hygiène, micronutriments, pratiques alimentaires, malnutrition, planification familiale ou santé génésique, VIH/sida et tuberculose, assainissement, vaccination des enfants, éducation, sécurité sanitaire des aliments, santé maternelle, néonatale et infantile, amis des bébés.
Agriculture	Sources alimentaires, sources de poisson, services de vulgarisation, coopératives, petits agriculteurs, aide alimentaire, secours, agriculture familiale, alimentation, sécurité alimentaire, faim, la production agricole, le développement rural, la fortification biologique, la sécurité alimentaire, la qualité des aliments, l'aflatoxine, le commerce, l'enrichissement des aliments, les marchés.
Education	éducation des femmes, éducation en milieu rural, enseignement secondaire pour les filles, alimentation/cantine scolaire, éducation/développement de la petite enfance, Eau, assainissement et hygiène, hygiène, lavage des mains, alphabétisation des adultes, équité en matière d'éducation.
Protection sociale	femmes, enfants, programmes de filet de protection sociale, transferts d'argent et de bons, orphelins et enfants vulnérables (OEV), retraite, assurance, service d'aide sociale, urgence, aide humanitaire, aide, congé de maternité, actions en faveur des pauvres.
WASH	approvisionnement en eau potable, environnement, assainissement, purins, zones rurales/urbaines, hygiènes, latrines, assainissement total piloté par la communauté.

Annexe n°3 : Interventions spécifiques et sensibles à la nutrition par secteur (en millions de FCFA)

Montants en millions de FCFA	2017		2018		2019		Dotat
	Dotation	Montant ordonnancé	Dotation	Montant ordonnancé	Dotation	Montant ordonnancé	
<b>MAEP</b>							
<b>ALLOCATIONS POUR DES INTERVENTIONS SPECIFIQUES A LA NUTRITION AU MAEP</b>	<b>16609,27</b>	<b>5018,64994</b>	<b>10048,99</b>	<b>6157,961</b>	<b>4439,388</b>	<b>4177,512551</b>	<b>818</b>
PROJET DE SECURITE ALIMENTAIRE PAR L'INTENSIFICATION AGRICOLE AU BENIN (PSAIA)	3500	260,8	1739,64	370,466	107,389	39,647	6
PROJET DE SECURITE ALIMENTAIRE PAR L'AMENAGEMENT DES BAFONDS ET LE RENFORCEMENT DES CAPACITES DE STOCKAGE AU BENIN	2972	179,229	1591	305,153	185,343	357,021	17
PROJET D'APPUI AUX FILIERES LAIT ET VIANDES (PAFILAV)(fin 2018)	4500	3800,53	4016,822	3749,832	0	0	0
DIRECTION DE LA PRODUCTION HALIEUTIQUE	272,115	84,398215	632,341	251,57	645,333	248,209569	502
DIRECTION DE L'ALIMENTATION ET DE LA NUTRITION APPLIQUEE DANACHNO	116,075	34,370488	139,189	103,94	138,829	43,972761	221
APPUI AU CODEX ALIMENTARIUS	80	19,38928	80	0	80	7,455	8
OFFICE NATIONAL D'APPUI NATIONAL A LA SECURITE ALIMENTAIRE ONASA	23,882	2,515957	0	0	0	0	0



CELLULE TECHNIQUE DE SUIVI ET D'APPUI A LA GESTION DE LA SECURITE ALIMENTAIRE	0	0	350	67	350	109,563495	289,766	87,19924	280,424	1
AGENCE BENINOISE DE SECURITE SANITAIRE DES ALIMENTS (ABSSA) ex AUTORITE BENINOISE DE SECURITE SANITAIRE DES ALIMENTS	615	600	615	452,5	636,405	321,405	1830,67	919,135	746,3	1
APPUI A LA PLATE-FORME DES ACTEURS DE LA SOCIETE CIVILE AU BENIN (PASCIB)	55	27,5	55	27,5	55	24,066726	55	19,788	49,5	1
PROGRAMME NATIONAL DE DEVELOPPEMENT DES FILIERES VIANDE, LAIT, ET ŒUF DE TABLE	0	0	0	0	1146,874	1296,874	1000	750	1200	1
MISE EN OEUVRE DES PROGRAMMES NATIONAUX DE DEVELOPPEMENT DES FILIERES CONVENTIONNELLES (RIZ, MAÏS, MANIOC) (PNDFC)	0	0	0	0	761,439	761,439	1400	1050	1738,2	1
POROJET D'APPUI AU DEVELOPPEMENT DES FILIERES LAIT ET VIANDES ET PROMOTION DES ENTREPRISES D'ELEVAGE	0	0	0	0	0	0	0	0	180	1
PROGRAMME MULTI-SECTORIELLE D'ALIMENTATION, DE SANTE ET DE NUTRITION	4475,2	9,917	0	0	0	0	0	0	0	1
<b>ALLOCATIONS POUR INTERVENTIONS SENSIBLES A LA NUTRITION AU MAEP</b>	<b>37345,099</b>	<b>11501,34166</b>	<b>35989,943</b>	<b>22324,02611</b>	<b>24467,068</b>	<b>30947,2655</b>	<b>33592,127</b>	<b>44216,71527</b>	<b>36536,187</b>	
SOUTIEN A LA VULGARISATION AGRICOLE	100	44,927759	120	53,409132	120	24,153	59,408	19,18625	103,467	0,49
LABORATOIRES DE CONTRÔLE DES NORMES POUR	600	600	650	650	663,263	663,263	829,888	829,888	881,484	0,05

EXPLOITATION DES PRODUITS HALIEUTIQUES (SUBVENTIONS)										
FONDS NATIONAL DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE(FNDA)	3355,211	0	2615	2615	2660	1330	1699,54	1699,547	1779,5	0,05
PROJET DE PROTECTION ET REHABILITATION DES SOLS POUR AMELIORER LA SECURITE ALIMENTAIRE	0	0	830	830	332,776	2025,402	410	2052,17	146,2	0,25
PROJET D'APPUI A L'ASSURANCE MUTUELLE AGRICOLE DU BENIN (PA-AMAB)	100	0	200	200	67,399	15,5	254	0	0	0,25
PROJET DE DEVELOPPEMENT DES PERIMETRES IRRIGUES EN MILIEU RURAL (PDPIMR)	4800	53,92825	2937,2	321,945	354,132	200,206	1616	293,058	3457	0,25
PROJET D'APPUI AU DEVELOPPEMENT DU MARAÎCHAGE	2707	1055,21	1541,376	371,721	253,28	1119,412	2166	4036,882	2153,9	0,49
PROJET D'AMELIORATION DE LA PRODUCTIVITE AGRICOLE DES PETITES EXPLOITATIONS (PAPAPE)	1900	325,391	2135	415,151	280,388	1154,772	1719	361,559	2438,8	0,49
PROJET D'APPUI A LA PROMOTION DES SERVICES FINANCIERS RURAUX ADAPTES (PAPSFRA)	2110	875,424	2038	651,301	310,458	90,399	620	252,072	100,8	0,49
PROJET D'APPUI DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE DES COLLINES (PADAC)	800	2164,661	1375,898	587,427	282,627	962,807	3570	2743,792	1803,1	0,05
PROJET DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE DES COMMUNES (PDAC)	1375,25	0	1512	0	336,684	17,9605	0	0	0	0,05

PROJET DE VULGARISATION DE L'AQUACULTURE CONTINENTALE (PROVAC)	1999,75	225,365664	1255	296,211	145,709	64,935	350	51,212	796	0,25
PROGRAMME DE PROMOTION DE L'AGRICULTURE	1800	787,112	1742	5256,998	558,248	3636,307	540	2878,864	327,5	0,25
PROJET D'APPUI A LA DIVERSIFICATION AGRICOLE-FINANCEMENT ADDITIONNEL (PADA-FA)	3000	1696,647	3310	2172,967	441,761	4694,016	2220	10488,576	2755,5	0,49
DIRECTION DE LA LEGISLATION RURALE DE L'APPUI AUX ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES ET L'ENTREPRENARIAT AGRICOLE	112,888	31,675989	137,219	60,331975	150,233	103,625999	148,972	77,3849	229,43	0,05
PROMOTION DES FILIERES AGRICOLES (ACQUISITION DE SEMENCES AMELIOREES ET EXPLOITATIONS RIZERIES)	3100	1139,249	0	0	0	0	0	0	0	0,49
FNDA APPUI A L'ASSURANCE MUTUELLE AGRICOLE	100	0	200	0	0	0	254	0	0	0,05
FNDA APPUI AUX MARAICHERS DE SEME	115	0	115	115	0	0	0	0	0	0,25
AGENCENATIONALE DE DEVELOPPEMENT DE LA MECANISATION AGRICOLE	2000	0	0	0	0	0	100	100	180	0,05
AGENCE TERRITORIALE DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE DE MALANVILLE	0	0	600	600	632,002	632,002	636,679	636,679	682,064	0,05
AGENCE TERRITORIALE DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE DE KANDI	0	0	600	600	933,531	933,531	897,837	897,837	1492,78	0,05

AGENCE TERRITORIALE DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE DE NATITINGOU	0	0	600	600	532,972	532,972	611,365	611,365	681,692	0,05
AGENCE TERRITORIALE DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE DE PARAKOU	0	0	750	750	1285,348	1285,348	1186,46	784,856	1308,055	0,05
AGENCE TERRITORIALE DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE D'ABOMEY (subvention)	0	0	600	600	1105,848	1105,848	1136,18	1136,183	1241,262	0,05
AGENCE TERRITORIALE DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE DE POBE	0	0	600	600	578,789	578,789	608,444	608,444	666,216	0,05
AGENCE TERRITORIALE DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE D'ABOMEY-CALAVI (subvention)	0	0	750	750	1709,392	1709,392	1719,33	1719,335	1821,709	0,05
CELLULE FEMME DANS LE DEVELOPPEMENT AGRICOLE ET RURAL	30	15	45	11,25	45	16,355	45	14,755	40,5	0,05
AGENCE DE PROMOTION DES AMENAGEMENTS HIDRO AGRICOLES	500	0	0	0	0	0	0	0	0	0,05
PROJET D'APPUI A LA PRODUCTION VIVRIERE DANS L'ALIBORI, LE BORGOU ET LES COLLINES (PAPVIABC)	3530	832,922	3224,5	1085,314	1071,393	2893,156	2190	3438,054	2949,2	0,49
PROJET DES CENTRES D'INNOVATIONS VERTES POUR LE SECTEUR AGRO-ALIMENTAIRE (PROCIVA)	0	0	830	830	332,776	1582,315	410	3136,483	146,2	0,05

MISE EN OEUVRE DES PROGRAMMES NATIONAUX DE DEVELOPPEMENT DES FILIERES A HAUTES VALEURS AJOUTEES (ANANAS, ANACARDE, PRODUITS MARAICHERS) (PNDF-HVA)	0	0	0	0	7609,148	2186,497	2215	1662,25	2051,928	0,49
PROJET D'APPUI AU DEVELOPPEMENT DES FILIERES PROTEINIQUES (PADEFIP)	0	0	0	0	0	0	500	161,069	160	0,05
PROGRAMME NATIONAL DE DEVELOPPEMENT DE LA MECANISATION AGRICOLE (PNDMA)	0	0	0	0	0	0	800	1613,468116	1100	0,05
PROGRAMME D'APPUI A LA CROISSANCE ECONOMIQUE RURALE (PACER)	1410	251,501	3376,75	0	373,911	88,302	1490	29,998	1710,9	0,05
PROJET A LA VALORISATION DURABLE ET DE GESTION INTEGREE DES PERIMETRES HIDRO-AGRICOLES	0	0	0	0	0	0	0	0	50	0,05
FADEC MAEP	1300	1300	1300	1300	1300	1300	1500	1500	1500	0,05
PROJET D'APPUI A LA SECURISATION DES REVENUS DES EXPOLITANTS AGRICOLES (FONDS D'ETABLISSEMENT DE LA MUTUELLE DE PREVOYANCE AGRICOLE)	500	102,327	0	0	0	0	0	0	0	0,05
PROJET D'APPUI AU DEVELOPPEMENT DE LA FILIERE ANACARD ET DE L'ENTREPRENEURIAT AGRICOLE (PADEFA-ENA)	0	0	0	0	0	0	589	6,748	781	0,05

PROGRAMME NATIONAL DE DEVELOPPEMENT DE LA FILIERE AQUACULTURE (PNDF-AQUACULTURE)	0	0	0	0	0	0	500	375	1000	0,05
<b>EDUCATION</b>										
<b>ALLOCATIONS POUR DES INTERVENTIONS SPECIFIQUES A LA NUTRITION DANS L'EDUCATION</b>	<b>8820,249</b>	<b>11159,1</b>	<b>6800</b>	<b>10200</b>	<b>6800</b>	<b>5100</b>	<b>6800</b>	<b>6800</b>	<b>6800</b>	
CANTINES SCOLAIRES	8820,249	11159,1	6800	10200	6800	5100	6800	6800	6800	1
<b>ALLOCATIONS POUR DES INTERVENTIONS SENSIBLES A LA NUTRITION DANS L'EDUCATION</b>	<b>2415,2943</b>	<b>2381,047453</b>	<b>2263,8485</b>	<b>2240,841604</b>	<b>2316,4416</b>	<b>2302,859956</b>	<b>2499,425</b>	<b>2295,027664</b>	<b>2393,8238</b>	
DIRECTION DE L'ALIMENTATION SCOLAIRE	19,251	1,245331	15,8735	2,12487	16,28075	4,87225	11,4447	4,32675	6,94975	<b>0,25</b>
GRATUITE DANS L'EDUCATION	2367,95	2366,380001	2222,625	2222,625	2274,937	2274,9375	2441,31	2267,152542	2348,798	<b>0,25</b>
ALPHABETISATION DES ADULTES	17,39335	8,69713125	14,65	10,102225	14,5234	14,8696125	35,9697	14,33922325	27,3756	<b>0,05</b>
EDUCATION SECONDAIRE DES FILLES	10,7	4,72498985	10,7	5,989509	10,7	8,18059375	10,7	9,20914885	10,7	<b>0,05</b>
<b>MASM</b>										
<b>ALLOCATIONS DU MASM SENSIBLES A LA NUTRITION</b>	<b>687,91025</b>	<b>297,2953</b>	<b>478,0865</b>	<b>437,6078448</b>	<b>760,90525</b>	<b>497,007285</b>	<b>974,9457</b>	<b>546,7039705</b>	<b>724,7075</b>	
APPUI AUX PERSONNES VULNERABLES	57,86725	37,7521675	51	48,18603925	51	47,66259625	51,25	49,6175755	50,125	<b>0,25</b>
ASSISTANCE SOCIALE	162,1155	25,1787345	226,4742	188,6109858	509,3887	303,6084838	723,324	345,6756795	522,51	<b>0,25</b>
TRANSFERTS MOMETAIRES CONDITIONNELS ET INCONDITIONNELS	467,9275	234,364398	200,6122	200,8108198	200,5165	145,736205	200,371	151,4107155	152,0725	<b>0,25</b>
<b>MEM</b>										

<b>ALLOCATIONS DU MEM SENSIBLES A LA NUTRITION</b>	4964,30	2547,78	5685,30	4430,83	14511,64	8514,39	10927,4	7684,23	12267,49	
ALLOCATIONS ET DEPENSES EAU ET ASSAINISSEMENT SENSIBLES A LA NUTRITION AU MEM	4964,30	2547,78	5685,30	4430,83	14511,64	8514,39	10927,4	7684,23	12267,49	<b>0,25</b>
<b>MCVDD</b>										
<b>ALLOCATIONS DU MCVDD SENSIBLES A LA NUTRITION</b>	1128,63	831,68	298,75	681,64	290,14	45,73	761,72	1781,97	1407,64	
<b>TOTAL ALLOCATIONS ET DEPENSES DU MCVDD SENSIBLES A LA NUTRITION</b>	1128,63	831,68	298,75	681,64	290,14	45,73	761,72	1781,97	1407,64	<b>0,05</b>
<b>MTFP</b>										
<b>ALLOCATIONS DU MCVDD SENSIBLES A LA NUTRITION</b>	<b>100,9645</b>	<b>56,7618</b>	<b>52,9</b>	<b>52,14285</b>	<b>65,3495</b>	<b>63,773</b>	<b>77,5545</b>	<b>76,4421</b>	<b>93,12875</b>	
CAISSE MUTUELLE DE PREVOYANCE SOCIALE ( <b>VALEURS PONDEREES</b> )	55	55	50	50	63,1995	62,5	75,6545	75	91,37875	0,25
DIRECTION DE LA SECURITE SOCIALE, DE LA MUTUALITE ET DE LA SANTE AU TRAVAIL ( <b>VALEURS PONDEREES</b> )	45,9645	1,7618	2,9	2,14285	2,15	1,273	1,9	1,4421	1,75	0,05
<b>PROJET ACCESS</b>										
<b>ALLOCATIONS DU PROJET ACCESS SENSIBLES A LA NUTRITION</b>	625	711,4	0	0	1650	1650	1650	73,0975	1576,9025	
<b>Composante 2 : FILETS SOCIAUX ET SYSTEMES DE PROTECTION SOCIALE</b>	2500	2845,6	0	0	6600	6600	6600	292,39	6307,61	<b>0,25</b>
<b>PROJET ARCH</b>										

<b>ALLOCATIONS DU PROJET ARCH SENSIBLES A LA NUTRITION</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>108,5402</b>	<b>58,95389175</b>	<b>83,3363</b>	<b>66,5124745</b>	<b>44,97888</b>	
ASSURANCE MALADIE	0	0	0	0	434,161	235,815567	333,345	266,049898	179,9155	<b>0,25</b>
<b>MEF</b>										
<b>ALLOCATIONS DU MEF SENSIBLES A LA NUTRITION</b>	<b>10,1125</b>	<b>13,7</b>	<b>8,8125</b>	<b>11,15435</b>	<b>8,6125</b>	<b>11,309825</b>	<b>9,18275</b>	<b>10,6322</b>	<b>9,175</b>	
<b>FINANCEMENT DU DEFICIT DU FNRB</b>	<b>40,45</b>	<b>54,8</b>	<b>35,25</b>	<b>44,6174</b>	<b>34,45</b>	<b>45,2393</b>	<b>36,731</b>	<b>42,5288</b>	<b>36,7</b>	<b>0,25</b>
<b>CAN</b>										
<b>ALLOCATIONS DU CAN SPECIFIQUES A LA NUTRITION</b>	<b>5078,9</b>	<b>5003,9</b>	<b>5505,5</b>	<b>4744,9</b>	<b>6213</b>	<b>3093</b>	<b>11356,4</b>	<b>10714,6</b>	<b>9521,619</b>	
Projet Multisectoriel de l'Alimentation, de Santé et de Nutrition	5078,9	5003,9	5505,5	4744,9	4077,2	2016,6	0	0	0	<b>1</b>
Projet de nutrition et de développement de la Petite enfance	0	0	0	0	2135,8	1076,4	11356,4 16	10714,6	9415,299	<b>1</b>
Projet pour la Sécurité Alimentaire et le Renforcement de la Résilience (PROSAR)/GIZ	0	0	0	0	0	0	0	0	106,32	<b>1</b>
<b>ALLOCATIONS DU CAN SENSIBLES A LA NUTRITION</b>	<b>57,2</b>	<b>20,45</b>	<b>25,25</b>	<b>11,925</b>	<b>13,675</b>	<b>13,675</b>	<b>119,282</b>	<b>13,525</b>	<b>125</b>	
Budget National	57,2	20,45	25,25	11,925	13,675	13,675	119,282	13,525	125	0,25
<b>MS</b>										
<b>ALLOCATIONS DU MS SPECIFIQUES A LA NUTRITION</b>	<b>284</b>	<b>273</b>	<b>303</b>	<b>243</b>	<b>323</b>	<b>295</b>	<b>179</b>	<b>172</b>	<b>208</b>	



ALIMENTATION DANS LES CENTRES SANITAIRES	284	273	303	243	322,829	294,928344	179,007	172,139503	208,34	1
<b>ALLOCATIONS DU MS SENSIBLES A LA NUTRITION</b>	<b>506,59</b>	<b>384,6007137</b>	<b>440,7619</b>	<b>226,578726</b>	<b>492,9772</b>	<b>483,2035495</b>	<b>541,698</b>	<b>652,626797</b>	<b>951,9057</b>	
PROGRAMME NATIONAL DE LUTTE CONTRE LE SIDA	2 374	2551	2 134	400	1834,084	4337,77359	2563,22	3548,977758	10661,234	<b>0,05</b>
PROGRAMME NATIONAL DE LUTTE CONTRE LA TUBERCULOSE	525	23	595	70	495	38,601883	595	64,720485	1829,332	<b>0,05</b>
PROJET REGIONAL COMMUN DE PREVENTION ET PRISE EN CHARGE DES IST/VIH/SIDA LE LONG DU CORRIDOR DE MIGRATION	240	40	240	0	240	0	240	40	0	<b>0,05</b>
PROGRAMME DE LA PROMOTION DE L'HYGIENE ET ASSAINISSEMENT	120	27	99	69	100	29,65784	50	5,3	100	<b>0,05</b>
PROGRAMME D'APPUI AUX ACTIVITES DE LA SANTE DE LA REPRODUCTION	350	82	350	27	550	31,658	550	5042,9	350	<b>0,05</b>
PROGRAMME DE LUTTE CONTRE LES ULCERES DE BURULI ET LA LEPRE	408	67	438	91	388	105,58666	338	10,797444	252	<b>0,05</b>
PROGRAMME NATIONAL DE LUTTE CONTRE LES MALADIES NON TRANSMISIBLES (PNLMNT)	150	82	137	67	100	42,061097	200	29,121786	267	<b>0,05</b>
PROGRAMME NATIONAL DE LUTTE CONTRE LES MALADIES TRANSMISSIBLES (PNLMT)	200	144	81	45	137,245	71,508	104	25,15	154	<b>0,05</b>
PRISE EN CHARGE MEDICALE INTEGREE DU NOURRISSON ET DE LA FEMME ENCEINTE	656	478	300	300	600	300	400	400	400	<b>0,05</b>

ATTEINTS DE LA DREPANOCYTOSE										
AGENCE NATIONALE POUR LA VACCINATION ET LES SOINS DE SANTE PRIMAIRES	1 513	1425	1 336	1 225	1100,42	1000	1147,58	856,965	2960,257	<b>0,05</b>
AGENCE NATIONALE DE CONTROLE DE QUALITE DES PRODUITS DE SANTE ET DE L'EAU	0	0	0	0	0	0	0	0	607,645	<b>0,05</b>
FADEC-SANTE COMMUNAUTAIRE	0	0	0	0	1500	1500	1700	0	1000	<b>0,05</b>
DIRECTION DE LA SANTE DE LA MERE ET DE L'ENFANT	162	9	189	28	163,03	32,22392	204,335	29,737491	0	<b>0,05</b>
PRISE EN CHARGE GRATUITE DU PALUDISME CHEZ LES ENFANTS DE 0 A 5 ANS ET LES FEMMES ENCEINTES	700	273	650	35	400	0	400	199,865975	300	<b>0,05</b>
AGENCE NATIONALE DE GESTION DE LA GRATUITE DE CESARIENNES	2 186	2175	1 986	1 975	1980,517	1975	1997,285	2689	19,973	<b>0,05</b>
AGENCE NATIONALE D'ASSURANCE MALADIE	548	315	280	200	271,249	200	344,544	110	136,674	<b>0,05</b>

Source : Budget et point SIGFiP des ministères et agences concernés (2017 à 2021)

**Annexe n° 5 : Interventions sensibles à la nutrition par secteur (en milliards de FCFA) dans les communes de Malanville et Za-Kpôta**

(\*) : Toutes les interventions au niveau des communes sont sensibles à la nutrition.

SECTEURS/COMMUNES	2017		2018		2019		2020		2021	Poids
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation	Prévision	
<b>EDUCATION</b>										
<b>MALANVILLE</b>										
Charges d'alphabétisation et d'éducation des adultes	14,00	0,99	16,28	11,76	22,50	0,00	20,25	12,89	13,72	0,05
<b>ZA KPOTA</b>										
Charges d'alphabétisation et d'éducation des adultes	0,42	0,00	0,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,05
<b>SANTE</b>										
<b>MALANVILLE</b>										
Frais d'hospitalisation du personnel	1,00	0,15	1,80	0,00	1,50	0,00	3,21	0,00	3,00	0,25
Frais de fonctionnement des centres de santé	2,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,05
<b>ZA KPOTA</b>										
Frais d'hospitalisation du personnel	0,10	0,00	0,10	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,25
<b>EAU ET ASSAINISSEMENT</b>										
<b>MALANVILLE</b>										
Intermédiation sociale dans le secteur de l'eau	1,50	0,00	2,40	0,00	2,60	0,00	20,30	0,00	3,20	0,25
Charge liée à l'hygiène et à l'assainissement de base	0,90	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,25
Réseau d'adduction d'eau	33,10	2,52	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,25
Réseau d'assainissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,25
Fourniture non stockable-Eau	2,00	1,99	2,60	0,00	5,00	0,00	4,80	0,00	4,00	0,25
Curage des ouvrages d'assainissement	1,30	0,00	1,50	0,00	0,30	0,00	0,50	0,00	0,50	0,25
<b>ZA KPOTA</b>										
Voies d'eau	82,44	0,00	205,49	18,04	188,37	7,54	66,26	41,00	103,54	0,25

Fourniture non stockable-Eau	1,20	1,13	0,59	0,00	0,62	0,62	1,14	0,61	0,70	0,25
<b>PROTECTION SOCIAL</b>										
<b>MALANVILLE</b>										
Frais d'hospitalisations des indigents	0,20	0,00	0,20	0,00	0,20	0,00	0,20	0,00	0,00	0,25
Charge sociale sur rémunération du personnel (CNSS)	14,79	13,31	14,85	14,63	12,08	0,00	12,44	10,17	12,59	0,25
Frais de fonctionnement des centres sociaux et divers aides sociales	2,00	0,55	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,25
<b>ZA KPOTA</b>										
Frais d'hospitalisation des indigents	0,20	0,00	0,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,25
Charge sociale sur rémunération du personnel (CNSS)	9,12	7,49	6,28	5,21	5,76	4,67	6,79	5,61	5,04	0,25
Versement aux autres œuvres sociales	2,93	0,00	6,33	0,90	2,50	1,50	3,56	0,29	2,55	0,49
<b>ENVIRONNEMENT</b>										
<b>MALANVILLE</b>										
Enlèvement et traitement des ordures et déchets	6,00	0,00	1,53	0,00	0,50	0,00	5,00	0,00	5,00	0,05
Désensablement des rues	2,50	0,96	0,50	0,00	0,50	0,00	0,40	0,00	0,50	0,05
Charges de reboisement	2,00	0,40	2,00	0,38	2,00	0,00	2,00	0,00	2,00	0,05
Terrains agricoles et forestiers	58,73	0,00	63,57	0,00	35,21	0,00	57,78	0,00	57,40	0,25
Bâtiments agricoles	0,00	0,00	95,93	34,04	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,05
<b>ZA KPOTA</b>										
Charges de reboisement	1,30	1,00	0,40	0,40	0,41	0,40	1,08	1,05	0,06	0,05

Source: Budget communal de Malanville et Za-Kpôta de 2017 à 2021, compte administratif de Malanville et Za-Kpôta (2017 à 2021), calculs des auteurs



**Publié par :** UNICEF Bénin

**Equipe de rédaction :** Noëlie HOUNNOU (Consultant), Raymond KEYA (Consultant), Mohamed Aboubakari (UNICEF), Serghei Buruiana (UNICEF), Bonaventure Muhimfura (UNICEF), Félicien Sagbadja (UNICEF); Secrétariat Permanent du Conseil National pour l'Alimentation et la Nutrition, Ministère de la Santé, Ministère de l'Agriculture de l'Elevage et de la Pêche, Ministère de l'Eau et des Mines, Ministère du Cadre de Vie et du Développement Durable, Ministère des Affaires Sociales et de la Microfinances, Ministère des Enseignements Maternel et Primaire

Pour plus d'informations contactez :

Nom de la personne : Mohamed Aboubakari

Titre : Spécialiste Politiques Sociales/Finances Publiques

Email: [maboubakari@unicef.org](mailto:maboubakari@unicef.org)

© United Nations Children's Fund (UNICEF)

Crédits photos : UNICEF Benin



unicef   
pour chaque enfant